



# Contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes

## Rapport d'évaluation finale

(complété d'un rapport annexe)

Septembre 2022



Territoires  
Citoyens  
Conseils

## Table des matières

<b>Objet de l'évaluation et déroulé .....</b>	<b>6</b>
<b>1- Les contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes.....</b>	<b>7</b>
1-1 La politique de la ville en région Occitanie Pyrénées-Méditerranée .....	7
1-2 La communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), pilote de la politique de la ville dans les Hautes-Pyrénées .....	7
1-3 La politique de la ville inscrite au sein du projet de développement de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées .....	7
1-4 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Tarbes et de Lourdes .....	8
1-5 Les enjeux des contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes .....	9
<b>2- L'évaluation à mi-parcours et la rénovation des contrats de ville dans le cadre des protocoles d'engagement renforcés et réciproques PERR 2019-2022 .....</b>	<b>10</b>
2-1 La rénovation des objectifs des contrats de ville dans les PERR 2019-2022.....	10
2-2 Les priorités identifiées en 2015 et réaffirmées jusqu'en 2022.....	10
2-3 Les orientations renforcées au vu des résultats de l'évaluation à mi-parcours.....	11
2-4 Les axes réinterrogés au vu des orientations nationales et locales .....	11
<b>3- Les évolutions du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations des contrats de ville .....</b>	<b>12</b>
3-1 Les caractéristiques socio-démographiques de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées .....	12
3-1-1 <i>Population : Lourdes en perte d'habitants .....</i>	12
3-1-2 <i>Une population qui vieillit et une proportion de jeunes plus importante à Tarbes.....</i>	12
3-1-3 <i>Une sur-représentation des femmes particulièrement marquée à Lourdes .....</i>	12
3-1-4 <i>La part des populations étrangères en augmentation tout particulièrement à Lourdes.....</i>	12
3-1-5 <i>La composition des familles évolue vers un plus grand nombre de familles monoparentales .....</i>	12
3-1-6 <i>Les revenus de la population en baisse .....</i>	12
3-2 L'offre de logement : un territoire peu tendu confronté à une nécessité de forte transformation.....	13
3-3 Le contexte économique et la demande d'emploi dans les Hautes-Pyrénées .....	13
3-3-1 <i>Une activité économique qui reprend mais Lourdes subit durement les conséquences de la crise sanitaire .....</i>	13
3-3-2 <i>Un recul marqué de l'emploi salarié et des emplois de plus courtes durées.....</i>	13
3-3-3 <i>Un taux de chômage en baisse.....</i>	14
3-3-4 <i>Un département en tension sur les offres d'emploi, avec des conditions de travail jugées contraignantes.....</i>	14
3-4 Les projets intercommunaux :.....	14
3-5 L'évolution des quartiers prioritaires.....	15

3-5-1 Evolution démographique des quartiers de la politique de la ville .....	15
3-5-2 Education.....	15
3-5-3 Insertion et accès à l'emploi des habitants des QPV.....	15
3-5-4 L'évolution des quartiers vue par les habitants et les acteurs de la politique de la ville .....	16
3-5-5 La crise sanitaire : dégradation des situations sociales et psychologiques et élans de solidarités	17
3-6 Comparaison avec les autres quartiers de même typologie.....	17
3-7 Evolution des quartiers de veille .....	18
<b>4- Les réalisations et effets des contrats de ville.....</b>	<b>18</b>
4-1 Cadre de vie et renouvellement urbain .....	18
4-1-1 Mise en œuvre des actions.....	18
4-1-2 Des quartiers progressivement transformés par le renouvellement urbain .....	18
4-1-3 Des bailleurs sociaux présents et actifs dans la vie des quartiers .....	19
4-1-4 Une structuration des services essentielle mais incomplète .....	19
4-1-5 La mixité urbaine en questionnement permanent .....	19
4-1-6 Un cadre de vie contrasté selon les quartiers .....	19
4-1-7 La perception mitigée par les habitants des transformations de leur quartier .....	20
4-2 Education.....	20
4-2-1 Mise en œuvre des actions.....	20
4-2-2 L'action de la politique de la ville a permis d'équilibrer les interventions éducatives entre les QPV et QV.....	20
4-2-3 Le questionnement permanent sur le bon périmètre en matière éducative.....	20
4-2-4 Un réseau de partenaires riche à organiser mieux .....	21
4-2-5 Des actions structurantes pour les parcours éducatifs .....	21
4-3 Culture.....	21
4-3-1 Mise en œuvre des actions.....	21
4-3-2 Un cadre institutionnel inédit en Occitanie.....	22
4-3-3 Une fluidité entre acteurs et une démultiplication des moyens opérées en relais de la DRAC.....	22
4-3-4 Une vigilance sur les objectifs éducatifs face aux risques de consommation des objets culturels	22
4-3-5 Des passerelles entre espaces privés et publics et entre les communautés.....	22
4-3-6 La valorisation des populations, la mémoire historique culturelle et patrimoniale des quartiers.	23
4-4 Soutien aux associations .....	23
4-4-1 Mise en œuvre des actions.....	23
4-4-2 Des conventions d'objectifs pluriannuelles qui sécurisent et donnent le temps pour agir .....	23
4-4-3 Présence de proximité et efficience de la veille sociale .....	24
4-5 Petite enfance -enfance -parentalité .....	24
4-5-1 Mise en œuvre des actions.....	24
4-5-2 Des acteurs sociaux de proximité et un partenariat solide .....	24

4-5-3 Le Schéma Départemental des Services aux Familles : référentiel et feuille de route pour la Politique de la Ville .....	25
4-5-4 Une connaissance de la situation des familles des quartiers à affiner et partager .....	25
4-5-5 Une déclinaison sur les QPV à concrétiser et suivre scrupuleusement.....	25
4-5-6 Une attention particulière aux problématiques révélées par la crise sanitaire : parentalité, jeunesse, santé. ....	25
4-6 Emploi et développement économique – .....	26
4-6-1 Mise en œuvre des actions.....	26
4-6-2 L’accompagnement vers l’emploi : une organisation inter-institutionnelle et un maillage territorial pour mieux « aller vers » les populations.....	26
4-6-3 De nouvelles pratiques institutionnelles de droit commun pour la mobilisation vers l’emploi.....	26
4-6-4 « 1ers pas vers l’emploi » et « Cités de l’emploi ».....	27
4-6-5 Une vigilance à maintenir sur la lisibilité de l’organisation des acteurs et sur l’objectivation des résultats.....	27
4-6-6 De l’expérimentation à l’installation pérenne de nouvelles pratiques.....	28
4-6-7 Atrium et Citéslab : un accompagnement spécifique à l’émergence, à la création et au suivi post-crédation complémentaire du droit commun.....	28
4-6-8 Les relations avec les entreprises locales à conforter pour articuler des offres d’emploi en nombre et demandes d’emploi .....	29
4-7 Soutenir les actions en matière de santé.....	30
4-7-1 Mise en œuvre des actions.....	30
4-7-2 Au préalable, un investissement significatif de la CPAM à souligner.....	30
4-7-3 Une offre globale de santé en demi-teinte.....	30
4-7-4 Le questionnaire santé base de connaissance des besoins .....	30
4-7-5 Des acteurs qui contribuent à faire comprendre le système de santé .....	31
4-7-6 Une adhésion des habitants à la nécessité de la prévention, et un besoin d’information associé. ...	31
4-7-7 La pérennité des actions.....	31
4-8 Inclusion numérique.....	31
4-8-1 Mise en œuvre des actions.....	31
4-8-2 Un diagnostic détaillé de l’existant et des besoins réalisé en 2020.....	31
4-8-3 Une coordination des acteurs du numérique qui se met en place à l’initiative du GIP .....	32
4-8-4 Des expérimentations sur lesquelles s’appuyer .....	32
4-8-5 Des risques d’exclusion et de décrochage encore présents .....	32
4-9 Les conseils citoyens du Grand Tarbes et de Lourdes : en quoi ont-ils apporté du changement ?.....	33
4-9-1 Les périmètres, compositions et orientations des conseils citoyens de Tarbes et de Lourdes : 2015-2022.....	33
4-9-2 Une animation structurée et régulière portée par le GIP mais sans visée d’autonomisation.....	34
4-9-3 Une charte de fonctionnement versus un règlement intérieur.....	34

4-9-5 Une représentativité déséquilibrée et une participation des habitants des quartiers qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire.....	35
4-9-6 Un arrêté préfectoral de composition nominative des conseils citoyens incompris .....	35
4-9-7 La contribution des membres des conseils citoyens à l'évaluation des contrats de ville .....	35
4-9-8 Des actions nombreuses mais insuffisamment identifiées comme émanant des conseils citoyens .....	36
4-9-9 Une communication non institutionnelle à encourager et des outils de communication à professionnaliser.....	36
4-9-10 Des lieux d'animation vecteurs de mobilisation et de cohésion sociale et des axes de travail à mieux cibler.....	36
4-9-11 La spécificité des quartiers NPNRU .....	37
4-9-12 Le rôle du conseil citoyen dans la mise en œuvre de la politique de la ville : concertation, parfois co-construction .....	37
<b>5- Ingénierie, gouvernance, mobilisation des politiques publiques.....</b>	<b>38</b>
5-1 Gouvernance, ingénierie, plus-value du GIP .....	38
5-1-1 Une gouvernance collégiale, reflet d'une réelle culture inter-partenariale .....	38
5-1-2 Un pilotage resserré autour des 4 grands partenaires de la politique de la ville et des demandes d'ouverture aux acteurs de la politique de la ville.....	38
5-1-3 Les contrats de ville dans les projets de territoire de la CATLP et des villes de Tarbes et de Lourdes .....	39
5-1-4 La politique de la ville et son articulation avec les schémas et dispositifs départementaux .....	39
5-1-5 Le GIP coordonnateur et lui-même opérateur ?.....	40
5-1-6 Une ingénierie reconnue, vectrice de développement de nombreux projets.....	40
5-1-7 Une attention particulière à poser sur les modes d'organisation .....	40
5-2 La prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires dans le droit commun et dépassement des logiques sectorielles .....	41
5-2-1 L'implication des acteurs du droit commun : adaptations et nouvelles pratiques .....	41
5-2-2 Les risques de superposition des dispositifs et le dialogue nécessaire entre acteurs pour articuler les interventions.....	41
5-2-3 Le dépassement des logiques sectorielles thématiques et territoriales.....	42
5-3 Le soutien aux associations .....	42
5-3-1 Le tissu associatif : point d'appui incontournable .....	42
5-3-2 Le soutien de la politique de la ville en direction des associations : sérénité ou dépendance ? ....	43
<b>6 –Restitution de l'évaluation des contrats de ville aux acteurs de la politique de la ville en septembre 2022 .....</b>	<b>44</b>

## Objet de l'évaluation et déroulé

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Définie dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, elle est mise en œuvre dans le cadre de contrats de ville rassemblant l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle se réalise dans des quartiers identifiés comme prioritaires de la politique de la ville (les QPV) à partir d'une démarche :

- de co-construction et de pilotage entre élus, partenaires institutionnels et associatifs, acteurs économiques et habitants,
- de prise en compte globale des dimensions sociale, urbaine et économique,
- et de la mobilisation prioritaire des dispositifs et financements de droit commun de l'ensemble des politiques publiques et par l'adjonction de dispositifs spécifiques quand les besoins sont identifiés

A l'instar des 1514 QPV de France, les contrats de Ville du Grand Tarbes et de Lourdes ont été signés le 26 juin 2015 pour la période 2015-2022 et ont fait l'objet d'une prorogation jusqu'à fin 2023. Ils sont pilotés par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées depuis le 01 janvier 2017.

Fort de cette ambition, la loi de 2014 a inscrit un dispositif national d'évaluation pour rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions, pour apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat de ville mais également pour considérer la mise en œuvre du processus de co-construction partenarial par la mise en place des conseils citoyens.

Ce dispositif d'évaluation a été pensé en 2 étapes : à mi-parcours pour réajuster la stratégie déployée et actualiser les plans d'actions, puis en phase finale pour analyser les résultats eu égard aux orientations stratégiques initiales.

Les contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes ont ainsi fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours conduite de façon partenariale de septembre 2018 à juin 2019. Les résultats produits ont servi de base à l'élaboration des Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) 2019-2022 du Grand Tarbes et de Lourdes, cadre national de rénovation des contrats de ville.

C'est sur la base des résultats de cette évaluation à mi-parcours que le présent rapport d'évaluation finale des contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes a été élaboré. Il est le fruit d'une mission confiée par le GIP Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées au cabinet Territoires Citoyens Conseils dans le cadre d'une démarche volontairement participative, associant de nombreux acteurs de la politique de la ville.

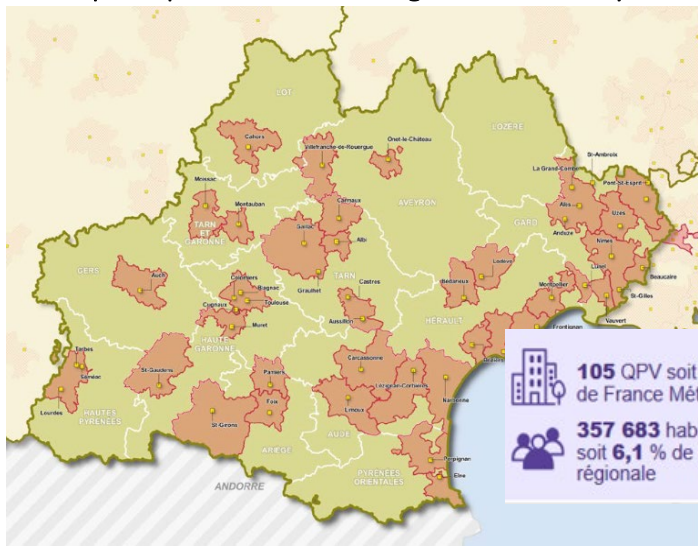
La commande du GIP s'articule autour de trois grands questionnements qui ont pour objectifs à la fois « *d'analyser l'évolution du contexte communal et intercommunal dans lequel s'inscrivent les orientations des contrats de ville, de faire un point sur l'avancée opérationnelle des contrats de ville avec un prisme spécifique sur les thématiques de l'emploi, du développement économique, de la santé et du numérique que les partenaires ont souhaité prioriser lors de l'évaluation à mi-parcours. Il s'agit enfin d'évaluer l'ingénierie et la gouvernance de la politique de la ville* » (extrait du cahier des clauses particulières).

Conformément à la volonté du GIP, cette évaluation est menée en 2 étapes (cf. annexe 1) :

- De mi-mars à fin juin 2022 dans la perspective de s'inscrire dans le calendrier national de remontées des résultats des évaluations de l'ensemble des contrats de ville à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour préparer la prochaine génération des contrats de ville.
- A la fin du mois de septembre 2022 pour permettre hors périodes de réserve électorale (élections présidentielles et législatives) de partager entre élus, institutions, acteurs locaux et habitants, les constats et analyses et de construire des préconisations utiles pour le projet de développement de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées et pour l'action du GIP et de ses partenaires.

# 1- Les contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes

## 1-1 La politique de la ville en région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



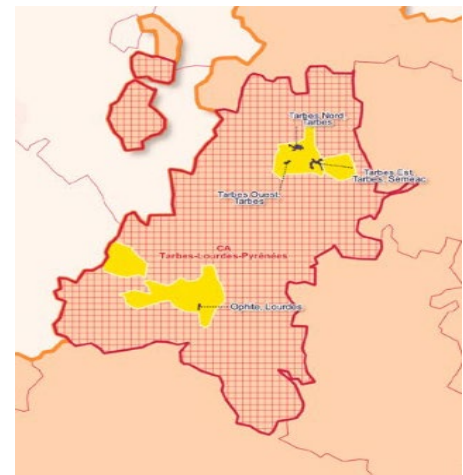
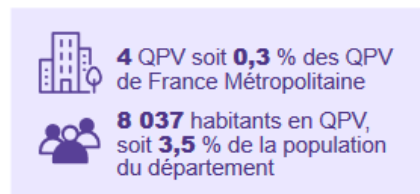
Les réalités des quartiers prioritaires de la politique de ville dans la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée sont très diverses eu égard à leur taille et à celle de leur unité urbaine de rattachement. Dans ce contexte, le département des Hautes-Pyrénées se caractérise par une géographie et une démographie à dominante rurale.



## 1-2 La communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), pilote de la politique de la ville dans les Hautes-Pyrénées

La politique de la ville dans le Département des Hautes-Pyrénées se réalise dans les communes de Tarbes et de Lourdes. La commune de Aureilhan y est associée au titre d'un quartier de veille active.

De 2015 à 2019, les contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes ont été pilotés respectivement par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et la Communauté de Communes du pays de Lourdes.



Créée au 01 janvier 2017 de la fusion entre ces deux communautés de communes avec les Communautés de Communes de Bigorre-Adour-Echez, de Gespe-Adour-Alaric, du canton d'Ossun, de Batsurguère et du Montaigu. La Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) exerce depuis lors la compétence de la politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville, la définition du programme d'actions et l'animation et la coordination des dispositifs et actions du contrat de ville.

La CATLP est à ce titre signataire des Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) 2019-2022. Ces protocoles ont été prorogés jusqu'à fin 2023 par décision actée dans le projet de loi de finances pour 2022.

Le GIP Politique de la ville Grand Tarbes et Lourdes assure la mise en œuvre et le suivi des actions engagées dans le cadre des contrats de ville. Celui-ci réunit quatre financeurs : la communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées l'Etat, le Département des Hautes-Pyrénées. La CAF est associée à la gouvernance.

## 1-3 La politique de la ville inscrite au sein du projet de développement de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées couvre 86 communes, 124 744 habitants (recensement de la population Insee 2018) soit 54.44% de la population du département des Hautes-Pyrénées. La ville de Tarbes regroupe 42.426 habitants, la ville de Lourdes : 13.210 habitants. C'est la cinquième communauté d'agglomération de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Le développement du territoire est structuré au Nord et autour de la ville de Tarbes autour des activités secondaires et tertiaires, et au sud autour du tourisme de montagne et religieux (Lourdes).

La CATLP a élaboré fin 2017 ses propositions de projet d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées autour de 3 grands objectifs pour :

- Faire du développement économique un enjeu majeur et transversal, prioritaire dans l'exercice de chaque compétence : habitat, politique de la Ville, environnement, culture, tourisme, sport...
- Positionner l'agglomération au cœur de la région Occitanie
- Irriguer la totalité du territoire

Ces objectifs se déclinent territorialement en projets irrigants, rayonnants et structurants où la politique de ville est y appréhendée comme un projet structurant pour le développement de l'agglomération et exemplaire de ce qui peut être commun à tout le territoire en :

- réduisant les écarts de développement au sein des villes par un rééquilibrage des moyens.
- restaurant la citoyenneté dans les quartiers défavorisés
- améliorant les conditions de vie des habitants
- étendant les outils destinés aux quartiers prioritaires pour déployer la chaîne de solidarité sur l'ensemble de l'agglomération : santé, bien-être, services de proximité pour les secteurs isolés et/ou les personnes éloignées...

#### 1-4 Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Tarbes et de Lourdes

La loi du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a caractérisé les quartiers prioritaires de la politique de la ville à partir d'un nombre minimal d'habitants et d'un écart de développement socio-économique apprécié à partir du niveau de revenus des habitants eu égard à la moyenne nationale mais également de l'unité urbaine d'appartenance de ce quartier (part de la population ayant des revenus inférieurs à 11.250 €/an).

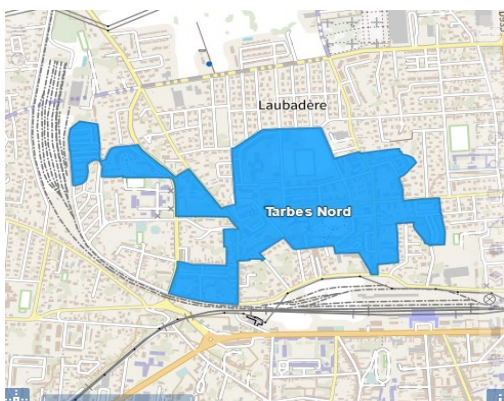
Dans les Hautes-Pyrénées, le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 a identifié quatre quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville (QPV) soit un total d'un peu plus de 8.000 habitants. Ils bénéficient ainsi d'un renforcement des moyens de droit commun ainsi que des crédits spécifiques de la politique de la ville issus des différents financeurs (Etat et Collectivités locales) gérés par le GIP Politique de la ville.

Deux quartiers ont été identifiés comme quartiers de veille active (QV) soit un total d'environ 1.540 habitants. Ils bénéficient d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun et de manière subsidiaire des moyens spécifiques de la politique de la ville.

A l'échelle de l'agglomération, les quartiers prioritaires et les quartiers de veille représentent 6.5% de la population. A l'échelle de la ville de Tarbes, les 3 QPV représentent 16.9% de la population et à l'échelle de la ville de Lourdes : 6.5 %. Le quartier de veille de Aureilhan couvre 6.6% de la population communale.

#### Quartiers de la politique de la ville du Grand Tarbes et de Lourdes (RP 2018)

**QPV Tarbes - Nord : Laubadère**  
**1.585 habitants**

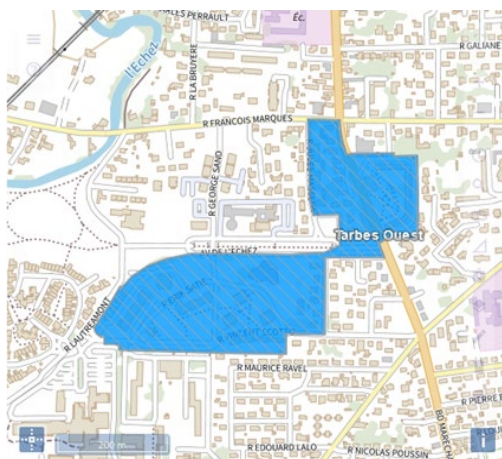


**QPV Tarbes – Est : Ormeau-Bel-Air, Mouysset : 3.236 habitants**





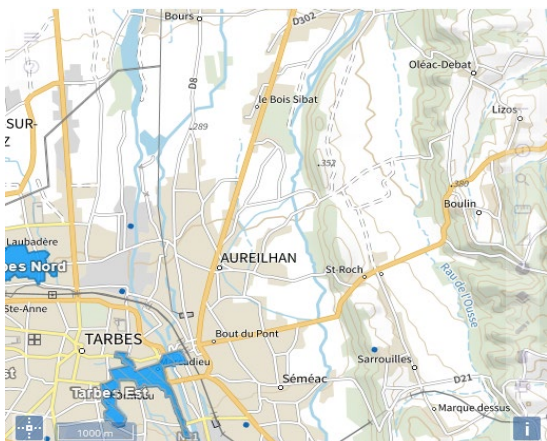
**QPV Tarbes – Ouest : Solazur-Debussy :  
2.350 habitants**



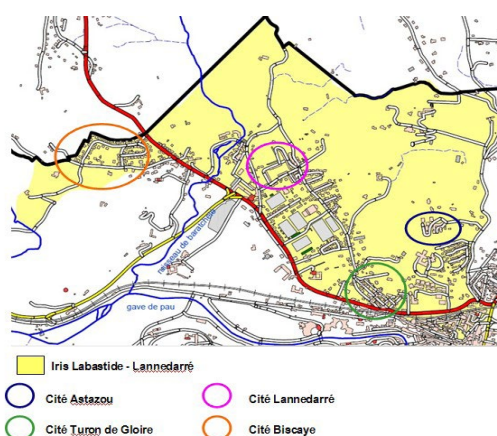
**QPV Lourdes -Ophite :  
866 habitants**



**Quartier de veille Aureilhan : Arreous,  
Courreous, Agau : 520 habitants**



**Quartier de veille Lourdes : Lannedarré,  
Turon de Gloire, Astazou 1.020 habitants**



## 1-5 Les enjeux des contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes

Succédant aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), les contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes ont été signés conjointement à Tarbes le 26 juin 2015. Pilotés respectivement par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes et la Communauté de Communes du pays de Lourdes, ces contrats intègrent les dimensions sociale, urbaine et économique, activent prioritairement les politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales, mobilisent l'ensemble des partenaires concernés, et s'inscrivent dans un processus de co-construction des orientations et des actions avec les habitants.

L'architecture de deux contrats de ville se fondent sur 4 piliers<sup>1</sup> :

- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Emploi et développement économique
- Cohésion sociale
- Actions transversales

Ces piliers sont déclinés en 15 enjeux globalement identiques pour les deux contrats de ville puis en objectifs (46 pour le Grand Tarbes et 44 pour Lourdes) mais dont la rédaction de certains varie selon les spécificités des deux territoires. Les tableaux des enjeux et objectifs sont joints en annexe 1.

<sup>1</sup> définis par l'Etat dans la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville

## 2- L'évaluation à mi-parcours et la rénovation des contrats de ville dans le cadre des protocoles d'engagement renforcés et réciproques PERR 2019-2022

### 2-1 La rénovation des objectifs des contrats de ville dans les PERR 2019-2022

Les protocoles d'engagements renforcés réciproques 2019-2022 ont actualisé les objectifs des contrats de ville du grand Tarbes et de Lourdes pour :

- « *Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du contrat de ville, au regard des résultats de l'évaluation participative et partagée conduite à mi-parcours et des orientations nationales ;*
- *Préciser les objectifs communs à l'ensemble des signataires du contrat de ville, en les traduisant de manière opérationnelle ;*
- *Réaffirmer le principe de la co-construction, associant les conseils citoyens ;*
- *Décrire les modalités de mise en œuvre du contrat et ses évolutions éventuelles ».*

Au regard des 15 enjeux initiaux des contrats de ville, ces protocoles déclinent les objectifs prioritaires pour la période 2019-2022. Ceux-ci sont identiques pour l'ensemble des 4 QPV et intègrent les spécificités territoriales Tarbaises et Lourdaises. 9 orientations de travail – et leur plan d'action opérationnel - définissent ainsi la feuille de route pour 2019-2021. A la demande du GIP Politique de la ville, 4 orientations sont étudiées de façon plus approfondie dans cette évaluation finale : Emploi et développement économique, Santé , Numérique et Participation citoyenne.

### 2-2 Les priorités identifiées en 2015 et réaffirmées jusqu'en 2022

*N.B L'ensemble de ces priorités sont détaillées en annexe 2*

#### *2-2-1 les priorités du cadre de vie et renouvellement urbain recentrées*

La transformation urbaine s'organise autour de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dans les deux quartiers présentant des dysfonctionnements urbains conséquents d'Ormeau-Bel Air (Tarbes-Est) et d'Ophite (Lourdes) articulée avec des actions relatives aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et programme « cœur de ville » pour agir de façon complémentaire sur l'habitat privé.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) s'exercera pour régler les dysfonctionnements du quotidien en prenant appui sur le redéploiement financier au bénéfice des quartiers par les bailleurs sociaux de la mesure d'exonération partielle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (abattement TFPB).

La convention intercommunale d'attribution (CIA) réunie pour la 1<sup>ère</sup> fois par la CA TLP en 2018 doit permettre de porter une vigilance particulière pour maintenir un équilibre de peuplement et une mixité sociale dans les quartiers prioritaires

#### *2-2-2 Le volet éducatif réaffirmé*

Les QPV de Tarbes qui bénéficient des mesures des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et du programme de réussite éducative (PRE) porté par la ville de Tarbes disposeront de la poursuite de ces mesures avec une priorisation sur les publics du PRE dont la file active a fortement augmenté. Pour le QPV Ophite de Lourdes, ce sont les mesures de droit commun de l'Education Nationale qui s'appliqueront.

Les cordées de la réussite seront accompagnées dans leur montée en puissance en vue de l'élargissement de leur périmètre d'action et du suivi des jeunes qui en bénéficient. Les actions d'information à destination des enfants et des parents seront renforcées sur les règles de vie ensemble, les droits et les obligations citoyennes.

#### *2-2-3 La dimension culturelle à articuler avec la stratégie globale de développement culturel de l'Agglomération*

Si la dimension culturelle ne figurait pas comme volet spécifique des contrats de ville initiaux, le partenariat entre acteurs qui s'est développé au cours des années s'est traduit par une convention trisannuelle « Culture et politique de la ville dans les Hautes-Pyrénées » avec la DRAC, le GIP et les collectivités. Cela a justifié l'inscription de ces priorités dans les PERR 2019-22 pour prolonger cette action partenariale, pour conforter la présence artistique sur les QPV en lien avec les équipements culturels du territoire en veillant à conforter le partenariat avec l'Education Nationale et assurer une équité entre QPV. Les passerelles pour conduire les habitants des QPV vers l'offre culturelle diffusée sur le territoire seront renforcées par une collaboration structurée de type jumelage entre une scène culturelle labellisée Tarbaise et un QPV.

## **2-3 Les orientations renforcées au vu des résultats de l'évaluation à mi-parcours**

### ***2-3-1 Le renforcement du pilier emploi et développement économique***

La mobilisation préalable du droit commun est réaffirmée et se traduira de manière opérationnelle. Les outils pour « aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi et « invisibles » pour les institutions seront développés en vue d'enclencher des parcours d'accès ou de reprise d'emploi, en agissant si nécessaire très en amont pour favoriser la remobilisation et la reprise de confiance en soi. Des dispositifs phare de droit commun ou spécifiques aux contrats de ville existent et seront mobilisés en bonne complémentarité. Les collaborations avec les acteurs économiques en vue de leur engagement auprès des populations des QPV seront renforcées, en travaillant toutes les opportunités de mises en relations et en situations professionnelles pour une connaissance mutuelle, pour soutenir des orientations professionnelles positives et améliorer les représentations de part et d'autre.

### ***2-3-2 La participation citoyenne***

Des engagements sont pris pour que la participation citoyenne trouve des conditions favorables et durables pour un exercice constructif et efficace au sein des conseils citoyens. La coanimation sera poursuivie, les conseils citoyens seront invités à s'impliquer en tant qu'acteurs de la politique de la ville en participant aux différentes instances de concertation et de décision. Une charte de fonctionnement des conseils citoyens sera travaillée avec les habitants et acteurs locaux. La composition des conseils citoyens sera redéfinie (par arrêté préfectoral) après un temps d'information et de mobilisation de nouveaux habitants pour renouveler et/ou enrichir la représentation des habitants au sein de ces instances.

### ***2-3-3 Le renforcement du soutien aux structures associatives***

L'expérimentation de conventions pluriannuelles d'objectifs avec quelques associations entre 2016 et 2018 s'est avérée positive en matière de sécurisation des structures et des financeurs, mais également de portage de projets sur le moyen terme, nécessaire à l'optimisation de leur réalisation et de leur efficacité en direction des publics. Les associations qui œuvrent pour la mise en œuvre des orientations stratégiques de la politique de la ville seront également soutenues par l'attribution de moyens supplémentaires : postes d'adultes relais ou postes Fonjep.

## **2-4 Les axes réinterrogés au vu des orientations nationales et locales**

### ***2-4-1 Une stratégie pour un numérique inclusif***

Les initiatives d'accompagnement au numérique conduites depuis 2015 sur les QPV ont démontré leur intérêt. Elles répondent à une demande grandissante des populations éloignées du numérique et confrontées à la dématérialisation croissante des procédures d'accès aux droits notamment. Elles demandent toutefois à être structurées et sécurisées vis-à-vis du droit commun et bien articulées avec les actions des différents partenaires. Les actions viseront à développer les usages du numérique d'une part par le développement de nouvelles compétences par les habitants et par les professionnels en charge du premier accueil social et d'autre part, par la mise à disposition équitable dans les 4 QPV d'une offre de médiation numérique et de matériels numériques accessibles pour l'usage des populations.

### ***2-4-2 Un soutien conforté aux actions menées en matière de santé***

L'action de la politique de la ville en matière de santé se centrera sur la réduction des inégalités en matière d'accès à l'information et aux droits en matière de santé et d'accès aux soins médicaux. Pour ce faire, les institutions et dispositifs sanitaires compétents pourront être interpellés. Une meilleure coordination entre les acteurs de la santé sera recherchée. L'action de la politique de la ville prendra en compte les besoins croissants des publics jeunes, étrangers et particulièrement primo-arrivants, des personnes âgées plus nombreuses dans les quartiers. La question de la santé mentale sera également prise en compte au vu des besoins grandissants dans le domaine.

### ***2-4-3 Une priorité réaffirmée en matière de politique petite enfance et parentalité***

Les compétences en matière de petite-enfance et de parentalité sont partagées entre le Département, les CCAS et la CAF. Si en matière de parentalité les besoins sont globalement couverts, il apparaît toutefois la nécessité de contribuer à créer des liens entre parents et enfants pour une approche globale de l'enfant. Une attention sera mise en œuvre pour aider les familles, et tout particulièrement les familles étrangères et les familles monoparentales plus nombreuses à surmonter les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au quotidien dans l'exercice de leur fonction de parents. En lien avec l'Education Nationale, des actions de prévention et d'information seront conduites en faveur du bien vivre à l'école intégrant des actions de formation en direction de professionnels.

### 3- Les évolutions du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations des contrats de ville

*Nb : Tous les tableaux et chiffres en Annexe 3 détaillent et illustrent les commentaires résumés dans ce chapitre 3.*

La particularité des Quartiers Politique de la Ville de Tarbes-Lourdes Pyrénées est de s'inscrire en mosaïque au cœur d'une agglomération très diverse, dont de nombreux quartiers sont proches des QPV géographiquement et parfois en matière de critères économiques et sociaux. Ce qui porte l'avantage d'une « porosité » importante entre la Ville et les QPV, mais rend parfois plus difficile qu'ailleurs le portage de ces priorités QPV par une Agglomération et des Villes qui ont déjà fort à faire en matière urbanistique et sociale.

#### 3-1 Les caractéristiques socio-démographiques de la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

##### *3-1-1 Population : Lourdes en perte d'habitants*

A périmètre géographique identique (en 2013 : 7 communautés de communes), la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées gagne légèrement en population entre 2013 et 2018, mais pour revenir à son niveau de 2008 (124 638 habitants). Sous l'effet booster de sa commune-centre, sa population augmente plus vite que celle du département des Hautes-Pyrénées et s'approche du taux de croissance de la région Occitanie.

Alors qu'elle comptait 15 410 habitants en 2008, la commune de Lourdes voit la poursuite de la baisse de sa population sur la période 2013-2018, confirmée en 2020 par le déficit de naissances (125) relativement au nombre de décès (270) sur la commune.

##### *3-1-2 Une population qui vieillit et une proportion de jeunes plus importante à Tarbes*

La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est plus importante dans les Hautes-Pyrénées (34,2%) qu'en Occitanie (28,8%) ou en France (25,9%). Au sein de la CA TLP (31,9%), Lourdes a le plus fort taux de population âgée de + de 60 ans (39,8%) dont 18,2% de + de 75 ans.

La ville de Tarbes accueille une population de jeunes de 15 à 29 ans (25,1%) significativement plus élevée que dans les autres territoires, liée en grande partie par l'effet de centralité dont bénéficie la commune : présence d'établissements universitaires et d'étudiants et offres d'emplois, de services et d'activités plus attractives.

##### *3-1-3 Une sur-représentation des femmes particulièrement marquée à Lourdes*

La population de la CATLP est majoritairement féminine et ce tout particulièrement à Lourdes (55,9%). Ce qui est corrélé à une présence de personnes âgées plus importante sur cette commune où 44,9% des femmes Lourdaises ont + de 60 ans.

La part des hommes de 15 à 29 ans est plus importante à Tarbes.

##### *3-1-4 La part des populations étrangères en augmentation tout particulièrement à Lourdes*

La part de la population étrangère dans la population générale augmente de manière significative sur les années les plus récentes dont nous avons pu avoir les chiffres : de 2010 à 2016, cette part passe de 5,1 à 6,2% à Tarbes, et de 6,9 à 11,6% à Lourdes.

##### *3-1-5 La composition des familles évolue vers un plus grand nombre de familles monoparentales*

Les familles monoparentales représentent une part significativement plus élevée sur Tarbes (27,7%) et Lourdes (22,2%) que sur la CATLP (18,1%).

L'évolution de la composition des familles sur 10 années suit l'évolution nationale et celle de la CATLP dans des proportions plus importantes en termes :

- de baisse du nombre de couples avec enfants notamment sur Lourdes
- d'augmentation de nombre de familles monoparentales (femmes seules avec enfants) sur Tarbes et Lourdes

##### *3-1-6 Les revenus de la population en baisse*

A partir des données mises à jour en 2018 et 2022, il est constaté à Tarbes, Lourdes et sur le territoire de la CATLP une baisse des revenus du patrimoine et une augmentation des prestations sociales (familiales, logement et minimas sociaux) et des pensions, retraites et rentes. Les revenus d'activités augmentent sauf à Tarbes. C'est à Lourdes que ces variations sont proportionnellement plus importantes.

Le taux de pauvreté progresse de 2,3% à Tarbes (26,3% actualisation 2022), de 2,2% à Lourdes (20%) et de 0,9% au niveau de la CATLP (16,3%).

### 3-2 L'offre de logement : un territoire peu tendu confronté à une nécessité de forte transformation

L'offre de logement est en augmentation entre 2013 et 2018 de 3,3% à Tarbes et à Lourdes et de 4,9% sur le territoire de la CATLP, avec à Lourdes une baisse sensible des résidences principales (de 77,9% à 70,7%) et une augmentation des logements vacants (de 16,6 à 17,8%).

Le territoire de l'Agglomération vit une situation du logement assez paradoxale :

- en termes de logement social : 90 % du logement social est concentré sur les 3 villes comptant des QPV ou QV, à savoir Tarbes, Lourdes et Aureilhan, et 80% du parc locatif social des Hautes-Pyrénées est situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Le parc locatif privé, de qualité variable et parfois médiocre, est abondant, amplifié par la vacance provoquée par la baisse des emplois saisonniers.
- Il en résulte une situation peu tendue qui provoque même certaines difficultés à remplir les logements sociaux existants, et même parfois certaines concurrences entre bailleurs sociaux.

Le Programme NPNRU vient poursuivre une forte transformation des QPV. Après l'ORU de Laubadère et la réhabilitation de Mouysset, les quartiers Ormeau Bel Air à Tarbes et Ophite à Lourdes sont programmés pour les années à venir. Ils prévoient logiquement une reconstruction bien moindre en nombre de logements que les démolitions, ce qui n'est pas sans inquiéter une partie de la population à reloger, qui craint la dispersion et l'isolement.

Le quartier Ophite présente la particularité rare d'une démolition totale à terme, amplifiant sa dispersion dans la Ville de Lourdes et ses environs, avec ses avantages d'un point de vue de la mixité, et ses risques vis-à-vis de l'isolement et de la perte de repères. La Ville aborde ce projet avec une grande détermination et un fort dynamisme qui seront utiles pour engager le mouvement et faire contrepoids aux nécessaires très longs délais d'une telle opération.

### 3-3 Le contexte économique et la demande d'emploi dans les Hautes-Pyrénées

#### 3-3-1 Une activité économique qui reprend mais Lourdes subit durement les conséquences de la crise sanitaire

L'agglomération s'est construite sur un passé marqué par une forte période industrielle suivie de nombreuses fermetures d'établissements. Malgré ces difficultés, elle bénéficie d'un dynamisme significatif de développement économique : 11 391 entreprises sur l'agglomération (soit une pour 10 habitants). Ce tissu est marqué par une grande diversité en termes de tailles (grands groupes et petites entreprises à forte valeur ajoutée) et de secteurs professionnels couverts. Les filières d'excellence à souligner sont l'aéronautique, l'électronique, la céramique industrielle, le tourisme, l'agroalimentaire, la santé, l'hydroélectricité.

Lourdes a subi de plein fouet la crise sanitaire, comme de nombreuses villes touristiques, mais plus encore dans cette spécialisation du tourisme culturel qui avait déjà entamé une baisse progressive de fréquentation que la crise a précipitée. Avec la perte des milliers d'emplois saisonniers, des infrastructures vieillissantes, conjuguées aux difficultés actuelles de redémarrage des filières de la restauration et de l'hôtellerie, la situation a conduit à un plan de solidarité nationale : le Plan Avenir Lourdes signé en février 2022 (une centaine d'actions dont 22 à échéance 2025) pour réimpulser une dynamique économique et accompagner les acteurs locaux, pour transformer durablement la ville en positionnant l'humain au cœur du projet, et conforter Lourdes comme destination touristique mondiale majeure.

#### 3-3-2 Un recul marqué de l'emploi salarié et des emplois de plus courtes durées

*NB : Les éléments présentés dans ce chapitre sont issus des études et analyses de Pôle Emploi Occitanie.*

Le département compte 47 700 salariés dans le privé en 2020. On y observe :

→ Un recul marqué de l'emploi salarié :

- sur 5 ans : -3,9% (- 1 930 emplois) alors que le nombre de salariés progresse de 6,2% en Occitanie
- sur l'année 2020 : -5% (- 2 520 emplois) pour -1,6% en Occitanie.

→ Un salaire médian de 2 141€ par mois (2 199€ en Occitanie)

→ Des salariés embauchés sur des contrats de plus courtes durées (base des Déclarations Préalables à l'Embauche) :

- CDD de moins d'1 mois : 65% (62% en Occitanie)
- CDD de 1 à 5 mois : 16% (15% en Occitanie)
- CDD de 6 mois et + : 7% (7% en Occitanie)

- CDI : 12% (16% en Occitanie)

Et un recours à l'intérim qui progresse fin 2021 de + 25% en un an (+2 300 intérimaires) contre +10,5% en Occitanie.

### ***3-3-3 Un taux de chômage en baisse***

Le taux de chômage de 7,8% dans les Hautes-Pyrénées se situe en dessous de la moyenne de l'Occitanie et au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine. En un an, ce taux a plus fortement baissé dans les Hautes-Pyrénées qu'en Région ou qu'au niveau national. La demande d'emploi sur 1 an est en baisse significative pour le bassin d'emploi de Tarbes et de Lourdes. La durée moyenne d'indemnisation est proche de celle de l'Occitanie.

Un tiers des demandeurs d'emploi des Hautes-Pyrénées ont au moins un frein périphérique à l'emploi, exclusion numérique, état de santé, moyens de transport. Un cinquième des jeunes âgés de 16 à 29 ans dans les Hautes-Pyrénées sont des NEETs (ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation), leur poids étant significativement plus élevé sur les cantons comptant des QPV. 60 % des bénéficiaires départementaux du RSA habitent dans l'agglomération, majoritairement dans les QPV, leur part relative étant deux fois plus importante que sur le reste du territoire.

### ***3-3-4 Un département en tension sur les offres d'emploi, avec des conditions de travail jugées contraignantes***

Les offres d'emploi collectées en 2021, bien que nombreuses, restent toutefois en recul par rapport à 2019 pour le bassin de Tarbes comme pour le bassin de Lourdes. Elles sont pour moitié des CDD inférieurs à 6 mois (plus qu'en Occitanie). 41% des projets de recrutement sont liées à des activités saisonnières comme en Occitanie. Les employeurs jugent que ces recrutements seront difficiles à réaliser.

Le Département des Hautes-Pyrénées vit une forte tension sur de nombreux métiers qui se caractérise par une forte intensité d'embauche. Les conditions de travail y sont toutefois jugées plus contraignantes : travaux saisonniers, horaires atypiques et/ou découpés, difficultés des tâches.

## **3-4 Les projets intercommunaux :**

**Plusieurs grands projets croisent les problématiques de la Politique de la Ville.** Citons de manière non exhaustive:

- Un plan de déplacement moderne et adapté
- Le numérique : créer des lieux connectés et des espaces collaboratifs
- La stratégie de déploiement sur tout le territoire des services et des produits culturels, sportifs et de loisirs respectant les équilibres et répondant aux attentes des populations.
- La délocalisation des événements, réalisation d'actions en résidence
- Le développement de l'«Aller vers » : mettre en œuvre un plan d'action et de promotion basé sur l'itinérance (véhicules pédagogiques type Bibliobus).

Parmi les 6 projets-phares du Projet d'agglomération, l'Atelier des Sports et la Médiathèque sont tous deux situés aux portes du quartier de Laubadère.

**Dans le cadre du programme national NPNRU**, l'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées et les Villes de Lourdes et de Tarbes ont contractualisé avec l'Etat deux grands programmes pour la période :

- La restructuration du quartier Ormeau-Bel Air
- La démolition du quartier Ophite

Pour Ormeau Bel Air, il s'agit successivement de démolir trois ensembles de bâtiments de manière à ouvrir le quartier sur la zone pavillonnaire voisine, de reconfigurer le quartier par la création d'une voie nouvelle se transformant en « allée verte », de prolonger la zone pavillonnaire jusqu'à ce nouvel axe, d'y reconstruire des logements sociaux de transition entre l'ensemble d'origine et la zone pavillonnaire. L'opération doit démarrer physiquement en 2023-2024.

Pour Ophite, la démolition totale à terme des bâtiments et leurs 551 logements conduira à la reconstruction d'une partie de ces logements (200 environ) dans le cadre de 6 opérations intégrées au cœur de la Ville de Lourdes, dont une en face du quartier actuel. Les autres familles seront relogées progressivement en secteur diffus compte tenu de la caractéristique non tendue du logement.

### 3-5 L'évolution des quartiers prioritaires

Les données sont présentées en annexe de façon globale pour les 4 QPV puis par fiches individuelles pour chacun des quartiers.

#### *3-5-1 Evolution démographique des quartiers de la politique de la ville*

##### *3-5-1-1 Evolution du nombre d'habitants*

Les 4 QPV présentent des réalités différentes en termes d'évolution de leur population entre les recensements 2013 et 2018. Il est ainsi constaté en 2018 une relative stabilité de la population à Tarbes-Nord (-0,3%) , une baisse à Tarbes Est (2,4%) et une augmentation significative sur Tarbes-Ouest (4,5%) supérieure à celle de la ville de Tarbes. Le quartier Ophite subit quant à lui une forte baisse de sa population (liée en partie à la mise en œuvre programmée du NPNRU).

##### *3-5-1-2 Répartition âge/sexe*

Les hommes sont plus représentés dans le quartier de Tarbes Ouest, alors que leur nombre chute :

- de 5 points entre 2013 et 2018 sur le quartier de Tarbes Nord (44% en 2018) alors qu'il progresse de 2 points à Tarbes ;
- et de 4 points à Ophite (44% en 2018) ce qui est conforme à la tendance observée à Lourdes.

Les femmes sont sur-représentées dans les quartiers de Tarbes-Est, Tarbes Nord et Ophite. Tarbes Ouest se caractérise par la jeunesse de sa population (cf. secteur de résidence étudiante) et par un nombre important de jeunes femmes (45% des femmes du quartier de moins de 25 ans).

La part des personnes âgées de plus de 60 ans augmente dans tous les quartiers. Tarbes-Est est le quartier où la proportion des personnes de plus de 60 ans est la plus importante.

##### *3-5-1-3 Les populations étrangères dans les QPV*

La part des populations étrangères dans les QPV était en 2017 de 1.8 à 3 fois plus élevée que dans l'ensemble des villes de Tarbes et de Lourdes. Entre 2013 et 2017 une baisse de 2,6% est constatée sur Tarbes Nord mais les quartiers de Tarbes-Est, Tarbes-Ouest et Ophite enregistrent respectivement des variations de +5%, +10% et +16,1%.

##### *3-5-1-4 La composition des familles et les ressources des populations résidant en QPV*

En décembre 2019, 3 554 foyers résidant dans les 4 QPV étaient allocataires de la CAF, avec une couverture par au moins une prestation CAF de 6 616 personnes, soit environ 82% de la population totale des quartiers.

La majorité des allocataires couverts sont isolés, puis sont représentés les couples avec enfants et les familles monoparentales. Le quartier de Tarbes Ouest se distingue par une forte représentation d'allocataires isolés et étudiants. Le quartier Ophite par la représentation des familles monoparentales ou couples avec enfants.

En termes de concentration de la précarité les populations des QPV ont un revenu fiscal mensuel médian inférieur de 500 à 1000€ par rapport à celui de la CATLP (1 584 € en 2013) et se situent tous en-deçà du seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté augmente entre 2014 et 2017 dans les quartiers de Tarbes-Nord : +0,8%, Tarbes – Est : + 4,4% et Ophite : +9,4% et baisse à Tarbes -Ouest : -2,8%

#### *3-5-2 Education*

Pour l'année scolaire 2019-2020, le taux de réussite au brevet des collégiens résidant dans les 4 QPV (81,2%) est plus faible que les taux de réussite observés dans les QPV d'Occitanie (88.7%) ou dans les QPV de France métropolitaine (88,9%).

Le taux de non scolarisation des jeunes de 16 à 24 ans<sup>2</sup> baisse fortement dans les quartiers de Tarbes-Nord (de 62,9 à 39,3%), de Tarbes-Est ( de 45,8 à 26,7%) et d'Ophite ( 60,7 à 47,6%) et augmente plus légèrement à Tarbes-Ouest (de 8,7 à 11,1%) .

#### *3-5-3 Insertion et accès à l'emploi des habitants des QPV*

1 378 demandeurs d'emploi de catégories A, B et C résidant dans les 4 QPV étaient inscrits au 31/12/2021 à Pôle Emploi, dont 215 âgés de moins de 26 ans et 32 de moins de 26 ans et diplômés.

Par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi Hauts-Pyrénéens, ces demandeurs d'emploi résidant en QPV sont globalement plus jeunes et de plus faibles niveaux de formation et de qualification. Les femmes y sont moins

---

<sup>2</sup> Nombre de jeunes de 16 à 24 ans non scolarisés sur le nombre total de jeunes du QPV

représentées (50%QPV/53% H-P) alors que les bénéficiaires du RSA (28% QPV/12% H-P) et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (18% QPV/14% H-P) y sont plus nombreux.

Le taux d'accès à l'emploi des résidents des QPV reste faible par rapport aux taux constatés en Occitanie : taux d'accès à l'emploi pour les 4 QPV =24% contre 34% en Occitanie et taux d'accès durable pour les 4 QPV = 11% contre 17% en Occitanie.

Les QPV de Tarbes et de Lourdes ont été classifiés par Pôle Emploi Occitanie dans les catégories suivantes :

- Tarbes Nord : QPV de classe 4 (29 QPV en Occitanie): QPV avec demandeurs d'emploi peu formés et des inscriptions de très longue durée
- Tarbes – Est : QPV de classe 3 (31 QPV en Occitanie) : QPV face à des difficultés financières et de transports
- Tarbes Ouest : QPV de classe 6 (15 QPV en Occitanie) : QPV cumulant toutes les difficultés
- Ophite : QPV de classe 1 (16 QPV en Occitanie) : QPV les plus privilégiés pour l'accès à l'emploi

### ***3-5-4 L'évolution des quartiers vue par les habitants et les acteurs de la politique de la ville***

#### ***3-5-4-1 Une image des quartiers qui évolue***

Sur Laubadère et Mouysset où des opérations de rénovation urbaine ont été réalisées (ORU Laubadère et réhabilitation des bâtiments à Mouysset), l'amélioration du cadre de vie combinée à une présence associative et à une animation suivie contribue au mieux vivre des habitants dans leurs quartiers : sécurité routière, surveillance, éclairage, poubelles. mais vigilance du quotidien.

Le rôle des conseils citoyens pour obtenir des actions d'amélioration du cadre de vie combiné aux actions conduites par le GIP ont fait évoluer l'image des quartiers. *« Il faut partir des habitants, de ce qu'ils vivent, sinon ça n'a pas de sens. La cohésion du quartier de Mouysset a été déterminante pour faire évoluer l'image et le calme dans le quartier. Il faut le faire savoir ».*

Sur les quartiers en attente de réalisation des projets NPNRU (Bel-Air et Ophite), l'attractivité de ces quartiers baisse eu égard aux projets de restructuration du quartier à venir. Les membres des conseils citoyens reconnaissent les actions qui sont conduites pour maintenir un cadre de vie relativement agréable dans l'attente de la réalisation des opérations de renouvellement urbain mais sont très impatients, voire inquiets, quant aux évolutions à venir pour le quartier, mais également pour chacun des habitants.

#### ***3-5-4-2 Une attention à l'intégration des nouvelles populations étrangères***

Une attention particulière doit être portée aux familles d'origine étrangère – dont la part a augmenté significativement hormis sur Tarbes-Nord – afin qu'elles puissent être accueillies et s'intégrer dans la vie du quartier et participer aux activités. Les acteurs constatent les risques de repli dans leurs communautés de ces populations du fait de la non maîtrise de la langue et/ou des effets de la crise sanitaire. De belles expériences ont été conduites en ce sens mais restent encore trop peu nombreuses.

#### ***3-5-4-3 La population des personnes âgées et isolées à prendre en compte***

Les acteurs de la politique indiquent qu'il est nécessaire de mieux prendre en compte le vieillissement des populations et tout particulièrement la situation des personnes âgées isolées dans les orientations des contrats de ville. Si les données statistiques disponibles démontrent une part globalement plus faible des personnes de plus de 60 ans dans les quartiers par rapport à la ville et à la CATLP, les évolutions de tendances restent cohérentes, hormis sur Tarbes-Est où la part des populations de + de 60 ans était déjà plus forte que sur les autres QPV.

#### ***3-5-4-4 Des jeunes qui ne fréquentent plus de la même façon l'espace public***

Le constat est partagé par les habitants et par les acteurs de la politique de la ville que les *« jeunes sont beaucoup moins dans la rue »* et que les rassemblements de jeunes qui existaient auparavant se font plus rares. Où sont-ils ? Plusieurs hypothèses sont émises : les regroupements de jeunes se font plus discrets, les jeunes adolescents se retrouvent plus sur les réseaux sociaux que dans la rue. Le constat est établi qu'il est devenu beaucoup plus difficile de les mobiliser sur des actions collectives qui ne leur apparaissent plus attractives. *« Les jeunes sont à la recherche de bons plans », ou « connectés sur les réseaux sociaux même pendant les actions collectives où ils ne quittent pas leurs portables ».*

Le constat est établi par le service jeunesse de la ville de Tarbes d'une perte de la mixité filles/garçons dans l'espace public où les garçons redeviennent très majoritaires.



### 3-5-5 La crise sanitaire : dégradation des situations sociales et psychologiques et élans de solidarités

#### 3-5-5-1 La crise sanitaire a fortement impacté la vie dans tous les quartiers prioritaires

Ses effets se sont traduits par un repli sur elles-mêmes des populations, par un « enfermement » dans leurs logements. « les habitants sont repliés, ils n'ont pas peur de la crise, ils ont peur les uns des autres. on va redevenir comme avant, on a besoin de se retrouver ». « Certains parents ne sont plus intéressés directement au scolaire : la priorité à l'évitement de l'explosion au sein des familles ».

Les habitants des quartiers ont été globalement plus concernés par des arrêts d'activité ou par du chômage partiel du fait de leurs activités professionnelles qui se prêtaient moins au télétravail. Ce qui a entraîné des baisses sensibles de revenus. Les acteurs de la politique de la ville affirment l'avoir clairement constaté au cours de la crise sanitaire où plus de 4 000 colis alimentaires ont été distribués notamment sur le quartier Laubadère, et où la fermeture des cantines scolaires ont occasionné de réels problèmes d'équilibres d'alimentation pour les enfants.

#### 3-5-5-2 L'accès aux soins de plus en plus problématique pour les familles

Il est constaté par les acteurs de la politique de la ville une accentuation durable des problèmes de santé physique (surpoids,), de santé psychique. « La crise a majoré les problèmes que les personnes rencontraient, nous constatons une augmentation des difficultés des troubles anxieux, dépressifs, psychiatriques ».

La crise sanitaire a toutefois été l'occasion d'élans solidaires de collectifs d'habitants, et a contribué à la création d'une nouvelle association (AARES) sur le quartier de Laubadère. La coordination des initiatives associatives et/ou institutionnelles ont permis le renforcement d'activités dans les domaines éducatif, des solidarités, du numérique, indispensables pour lutter contre le décrochement scolaire des enfants et des jeunes et contre les risques sociaux en direction des populations des quartiers les plus vulnérables.

#### 3-5-5-3 Des liens sociaux à reconstruire

La baisse du dynamisme dans la vie des quartiers est analysée comme préoccupante. Les liens avec les habitants sont à recréer, à reconstruire dans le cadre de la reprise des activités associatives, mais aussi en saisissant toutes les opportunités de manifestations conviviales et/ou festives propices aux rencontres interpersonnelles. Les démarches volontaristes des acteurs locaux enclenchées avant la crise COVID pour « aller vers » les populations demandent à être réactivées « on a expérimenté avant la crise, on sait faire maintenant mais on a le sentiment qu'il faut repartir à zéro ». Le travail de médiation avec les habitants ou de prévention porté les médiateurs et éducateurs de de rue est salué et reste particulièrement d'actualité dans ce contexte.

Tous les espaces potentiels de socialisation sont donc à reconsidérer, qu'ils soient informels, hors les murs des structures ou dans des locaux « en dur » d'animation dédiés pour lesquels certains quartiers sont très satisfaits des maisons de quartiers et d'autres attendent des concrétisations.

### 3-6 Comparaison avec les autres quartiers de même typologie

Selon les 3 typologies issues du rapport 2016 de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV – Cf. le descriptif détaillé en Annexe 3-6), les 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Tarbes et de Lourdes se répartissent selon les catégories suivantes :

QPV	Cadre de vie	Emploi	Cohésion sociale
Tarbes - Nord	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Tarbes – Est	Centre ancien (ANC)	Quartier qui profite d'un environnement dynamique (DYN)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Tarbes - Ouest	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)
Lourdes - Ophite	Quartier HLM de petites unités urbaines (PUU)	Quartier en difficulté dans un environnement industriel (IND)	Quartier intégré dans un environnement mixte (INT)

### 3-7 Evolution des quartiers de veille

Les quartiers de Lannadaré, Turon de Gloire et Astazou à Lourdes font l'objet de nombreuses attentions de la part de la Ville comme des autres acteurs. En effet, outre leurs caractéristiques proches des QPV, ils pourraient être amenés à recevoir de nouvelles familles. Le décalage d'intensité d'actions entre ces quartiers, devra être réduit au maximum pour éviter des effets de bascule vers plus de difficultés potentielles.

Concernant le quartier en veille d'Aureilhan, la Ville exprime des frustrations semblables vis-à-vis des effets de seuil de la géographie prioritaire : « un combat de tous les instants pour exister par rapport aux QPV ». Le rôle essentiel d'animation confié à la MJC d'Aureilhan est significatif dans l'accompagnement social du quartier, ainsi que celui de la Mission locale, du CLAS et des équipes enseignantes. La coopération avec la police et Promologis permet une prévention appréciable. Enfin, en termes de culture, le travail avec le Parvis, scène nationale, est apprécié. Ici comme dans les QPV, la porosité avec les autres quartiers est une réalité quotidienne. D'où l'importance de la politique communale de droit commun, avec un effort particulier sur le quartier de veille.

## 4- Les réalisations et effets des contrats de ville

*Nb : Pour chaque thématique, un tableau récapitulatif des actions conduites, réalisé à partir des informations transmises par le GIP, se situe en Annexe 4.*

Nous développons dans ce chapitre, selon les 9 thématiques du PERR, et avec un focus plus détaillé sur les 4 thématiques prioritaires à mi-parcours par le GIP, une analyse synthétique des effets et impacts, puis nous proposons les grands enseignements qui en ressortent.

Ces analyses et points de vue sont le fruit du croisement de nombreuses sources : analyse documentaire, factuelle, entretiens avec les acteurs et partenaires des contrats de ville ainsi qu'avec les conseils citoyens. Le tout a été présenté et amendé / validé par une ultime rencontre avec acteurs, partenaires et habitants.

### 4-1 Cadre de vie et renouvellement urbain

#### 4-1-1 Mise en œuvre des actions

*Cf. Annexe 4-1*

#### 4-1-2 Des quartiers progressivement transformés par le renouvellement urbain

Au fil des interventions des programmes nationaux de renouvellement urbain, abondés significativement par un fort engagement des collectivités locales, les quartiers politiques de la ville changent progressivement de configuration. La réussite de l'opération ORU de Laubadère est saluée par les habitants et les partenaires rencontrés comme ayant transformé la physionomie de ce quartier. Les conventions NPNRU Ormeau Bel Air et Ophite ont été validées et permettent de se projeter dans une évolution déterminante du premier de ces deux quartiers. La reconfiguration totale de l'organisation du quartier Bel Air telle qu'envisagée par la SEMI, devrait apporter un nouveau et une perception totalement différente par les habitants. Pour Ophite, la transformation est plus radicale encore puisque, après démolition totale en fin de processus, les habitants seront ainsi répartis en divers lieux du territoire lourdaise et de ses environs.

Les Conseils Citoyens sont associés au programme NPNRU concernant leur quartier. La gestion des délais et de la communication pour ces grosses opérations n'est pas toujours suivie de tous les effets escomptés : les habitants sont impatients de voir les travaux avancer, et ont parfois le sentiment, devant les délais très longs qui cumulent les temps de négociation Etat – Collectivités, de programmation et plus tard de réalisation, que les projets annoncés s'éloignent toujours plus. Une préoccupation légitime émerge également quant aux conséquences du coût de l'inflation sur les matériaux qui risquent d'impacter la réalisation des projets si les montants de subventions des programmes ne sont pas revus en conséquence. Au-delà du programme structurant de reconfiguration des quartiers, les actions sur le renouvellement urbain et le cadre de vie permettent d'adapter les quartiers et leurs aménagements aux besoins des habitants et leur offrir progressivement un meilleur environnement urbain.

#### ***4-1-3 Des bailleurs sociaux présents et actifs dans la vie des quartiers***

Les bailleurs sociaux, en particulier l'OPH 65, la SEMI et ICF Atlantique (dans une moindre mesure) sont présents et actifs dans la vie des quartiers. Grâce aux actions d'amélioration du cadre de vie qu'ils mènent aux côtés des acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux sont perçus comme disponibles pour des informations individuelles (permanences) et collectives (Conseils Citoyens, réunions de quartier). L'extension à d'autres bailleurs (Promologis) à l'effort de relogement et à la vie des conseils citoyens est souhaitée par plusieurs acteurs. La mobilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties apporte des moyens financiers importants. Le montant global 2021 mobilisé à ce titre est de 678.968€ répartis entre les communes de Tarbes (80,4%) et de Lourdes (19,6%) et entre les 3 bailleurs sociaux (OPH65, SEMI et ICF).

#### ***4-1-4 Une structuration des services essentielle mais incomplète***

La stratégie de renouvellement urbain conduit également à renforcer le maillage des services dans les QPV. La Ville de Tarbes a de ce point de vue contribué à diversifier les lieux de services sur le quartier Laubadère notamment. La Maison de quartier, située au cœur de Laubadère, est un lieu identifié de rencontres, rassemblements et manifestations de toutes sortes. Les locaux de la Communauté de l'Agglomération, à quelques centaines de mètres de là, confortent également la présence des services publics, ainsi que la France Services, l'hôtel des entreprises Libération, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, OPH 65. Equipements sportifs, sièges et lieux d'accueil de diverses associations complètent cette offre de services relativement riche rapportée à la population de ce quartier.

La création de la maison de projets à Ormeau-Bel Air et l'utilisation de celle de l'Ophite pour le lien avec les habitants augurent du même renforcement de maillage en services sur les autres quartiers prévus dans le programme NPNRU.

Cependant, un certain nombre de services semblent avoir plus de difficultés à s'implanter dans les quartiers : services de santé généralistes et/ou spécialisés. La même question peut être posée en matière d'équipements culturels, cependant relativisée par la présence d'associations qui proposent des activités et diffusions dans ce domaine.

En complément de la question bâimentaire et de présence des services, la relation aux élus de la collectivité est régulièrement posée. Les Maires de Lourdes et Tarbes sont très présents sur les quartiers Politique de la Ville, la présence des adjoints de quartier est perçue comme plus variable d'un quartier à l'autre. Ces relations avec les élus des quartiers et les adjoints thématiques pourraient être confortées, vecteurs potentiels d'une meilleure mise en adéquation des services en fonction des besoins exprimés de la population. Notamment sur les services courants et quotidiens que sont la voirie, les déchets ménagers, les espaces verts et espaces publics, les installations de loisirs, etc...

#### ***4-1-5 La mixité urbaine en questionnement permanent***

Les QPV de Tarbes et de Lourdes bénéficient d'un fort sentiment d'appartenance des populations qui y résident de longue date. Le revers possible de cet avantage est la difficulté potentielle de diversifier les catégories de population. Le renouvellement urbain constitue une attractivité supplémentaire pour de nouveaux habitants, mais la stigmatisation des quartiers reste forte malgré leur petite taille. L'hésitation de nouveaux habitants à venir s'implanter dans les QPV est amplifiée par l'offre globale de logement peu tendue sur Tarbes et Lourdes, conduisant à un choix plus grand et comparatif. Ces quartiers voient par ailleurs un afflux plus important que la moyenne de populations étrangères, impliquant une action spécifique pour l'intégration et l'ouverture des communautés au quartier, à la ville.

Ils constituent également une fonction d'accueil temporaire en appui aux parcours résidentiels, qui peuvent bénéficier globalement à l'attractivité de la ville si ces parcours sont facilités et accompagnés, de manière à ce que des populations à faibles revenus ne restent pas concentrées dans ces quartiers.

#### ***4-1-6 Un cadre de vie contrasté selon les quartiers***

Le renouvellement urbain, conjugué aux efforts des villes, a significativement amélioré le cadre de vie des habitants des QPV. Les Conseils Citoyens agissent eux-mêmes comme des relais de diagnostic et de propositions d'amélioration pour faire embellir et sécuriser les quartiers. Cela nécessite une réactivité des réponses par rapport aux nuisances visibles qui altèrent régulièrement le quotidien (déchets, sécurité...).

La qualité des réponses semble diverse selon les quartiers. Il faut en particulier veiller à ce que les quartiers qui ne font pas partie des projets NPNRU ne ressentent une forme de désintérêt du service public en matière d'entretien, de propreté, de sécurité.

Il faut enfin rester vigilants au regard des rivalités entre quartiers, qui ont parfois abouti à des affrontements dramatiques, même si elles semblent actuellement atténuées.

#### **4-1-7 La perception mitigée par les habitants des transformations de leur quartier**

Malgré les efforts réels de renouvellement urbain et d'action sur le cadre de vie, les habitants expriment parfois une perception mitigée des résultats. Il est possible que la forte communication sur cet objectif ait paradoxalement un effet contreproductif par les attentes extrêmement fortes qu'il provoque, pouvant créer une déception vis-à-vis des aménagements réels, malgré leur qualité.

Cette sensation est assez naturellement exacerbée sur Ophite où la perspective de la destruction totale du quartier et au relogement géographiquement dispersé provoque une appréhension potentiellement négative, et des inquiétudes sur l'impossibilité de se projeter précisément malgré les années depuis lesquelles la restructuration est annoncée. Ce sentiment est renforcé, selon les habitants, par deux réalités :

- Ophite est une sorte de « grande famille » avec une histoire à ne pas oublier. La dispersion en plusieurs catégories de solutions inquiète quant à l'éloignement des voisins connus
- La gestion sociale de l'installation des familles dans les autres quartiers de la ville sera déterminante pour rassurer les familles, et devra veiller à une personnalisation poussée de l'accompagnement dans le parcours résidentiel.

L'articulation du programme NPNRU avec le volet social des contrats de ville contribue à cet effort. Il faut rester vigilants dès maintenant à qu'il n'y ait pas rupture d'intensité dans la suite des contrats de ville, après 2023.

## **4-2 Education**

### **4-2-1 Mise en œuvre des actions**

*Cf. Annexe 4-2*

### **4-2-2 L'action de la politique de la ville a permis d'équilibrer les interventions éducatives entre les QPV et QV**

La présence éducative est forte dans les QPV et dans les quartiers de veille (QV). L'Education Nationale y est présente comme dans toute la ville. Par le réseau éducatif des collèges avec leurs écoles primaires de rattachement, dans un choix de mixité associant autant que possible à parts égales des écoles primaires des QPV/QV et des écoles primaires hors QPV/QV, la mixité éducative s'instaure progressivement. Une vigilance particulière doit s'appliquer sur la démographie scolaire des collèges, notamment à Lourdes.

Les services éducatifs communaux sont également présents dans les QPV et viennent soutenir un travail éducatif dans l'espace public réalisé par les associations. Il faut noter à ce sujet la grande richesse des partenaires et du travail en commun ainsi que le dynamisme déployé dans le cadre des CLAS<sup>3</sup>. Ce dispositif fait l'objet d'un suivi collectif et s'adapte aux besoins (cf la création en 2021 d'un nouveau CLAS primaire à Laubadère à la demande du conseil citoyen). Au point que certains acteurs pointent le risque inversé de déséquilibres trop importants entre QPV et autres quartiers où les besoins sont souvent identiques, voire supérieurs.

Dans la même mesure, les quartiers de veille revendiquent une prise en compte plus forte pour la réussite éducative en particulier à Aureilhan où une synergie entre action communale et action de la MJC est déployée.

Les actions collectives semblent moins attractives pour les jeunes qui évoluent vers une attente de consommation d'activités plus immédiate et par groupes plus restreints ( de l'ordre de 3 à 5). Un lien entre les actions collectives à visée éducative et les actions immédiatement attractives est à trouver et à renforcer pour ne pas « perdre » les jeunes. Les habitants et acteurs relèvent enfin un bon équilibre à trouver entre interventions éducatives « dans les murs » plus confortables pour développer des animations et « dans l'espace public » où une présence physique au pied des immeubles est nécessaire pour maintenir une animation du quartier et intérêt des habitants.

### **4-2-3 Le questionnement permanent sur le bon périmètre en matière éducative**

Comme dans plusieurs autres domaines (économie notamment), la question du périmètre de la politique de la ville se pose en matière d'éducation. Quel est le bon périmètre pour conduire des actions éducatives ? Celui des QPV ? De la Ville ? de l'Agglomération ?

Même s'il existe une relative concordance entre les périmètres QPV et les périmètres REP de l'Education nationale, la question de la mixité interroge celle des périmètres d'intervention en matière éducative. A l'instar de l'Education nationale qui a choisi en lien avec la Ville des périmètres de réseaux éducatifs élémentaire/collèges couvrant des

---

<sup>3</sup> Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité dont 363 enfants (315 Grand Tarbes et 48 Lourdes) ont bénéficié en 2021

secteurs QPV et des secteurs hors QPV, les périmètres d'intervention des différentes actions éducatives méritent d'être réinterrogées. Au-delà des périmètres des QPV, l'organisation d'activités éducatives extra-scolaires pour les collégiens doivent être pensées en accessibilité inter-communale, pour permettre à des enfants qui résident dans des communes différentes de participer ensemble à ces activités (cf les activités du service jeunesse de la ville de Tarbes sont exclusivement réservées aux enfants Tarbais).

Cependant, la question de la mixité doit être corrélée ou équilibrée avec la question de la proximité : toute offre éducative qui s'éloignerait trop de la proximité du quartier ferait invariablement perdre en capacité de mobilisation et de participation. Tout comme une offre d'activité trop restreinte aux enfants du quartier -voire de la ville- peut freiner la participation de collégiens qui souhaiteraient s'y retrouver avec leurs compagnons de classe issus d'autres quartiers ou communes.

#### ***4-2-4 Un réseau de partenaires riche à organiser mieux***

La quantité et la diversité des offres que l'action du GIP a générées est un réel atout pour les quartiers et pour l'accompagnement des familles, des enfants, des jeunes, vers une autonomie de parcours. Cette richesse produit cependant parfois un sentiment de superposition, voire de saturation d'offre qui se traduit parfois par une moindre fréquentation des dispositifs que prévu. L'engagement financier significatif sur l'animation et la médiation (numérique, de rue, éducation spécialisée) contribue à la présence nombreuse de professionnels.

C'est évidemment un atout pour constituer une forme de « filet » pour assurer le plus grand nombre de bénéficiaires de l'action éducative. Cela peut néanmoins conduire à des cas récurrents de superposition, voire de concurrence d'offres, avec des problèmes associés de lisibilité pour les habitants.

Il serait utile de s'inspirer de la collégialité et des habitudes de travail collectif qui ont été précieuses pendant la crise sanitaire, pour organiser et stabiliser une organisation plus coordonnée et plus lisible pour l'habitant. Ce pourrait être le support de réflexion sur l'avenir de cette offre en cas de diminution ultérieure de moyens humains sur ce champ, selon les suites données aux contrats de ville actuels et leurs priorités le cas échéant.

La question s'est posée de manière tout-à-fait transparente et ouverte de la légitimité du GIP à porter en direct des actions éducatives. Notons au passage le signe de maturité d'échanges que cela dénote, tant les échanges sur ce point potentiellement délicat, ont été riches, respectueux, et constructifs. Il en ressort un principe général à observer, de confier les actions éducatives chaque fois que possible à des intervenants associatifs tiers. Cependant, lorsque ces acteurs n'existent pas, ou lorsqu'ils refusent de porter une action pour des raisons diverses, le GIP est totalement légitimé à porter transitoirement des actions en régie, sous réserve d'intégrer dès le départ et en cours de route, les conditions de relais à trouver de manière plus pérenne auprès d'acteurs associatifs tiers (cf chapitre 5-1-5)

#### ***4-2-5 Des actions structurantes pour les parcours éducatifs***

Le programme de réussite éducative porté par la commune de Tarbes constitue un partenariat essentiel et de qualité pour les écoles des quartiers. Le dispositif CLAS est fortement apprécié et constitue un complément indispensable de continuité éducative et de lien au territoire.

La politique de la ville donne ainsi la possibilité de travailler avec les enfants dès le plus jeune âge et dans la durée, deux conditions importantes de réussite sur le plan éducatif.

Une attention particulière devra être portée pour les années à venir sur le fait que pendant la crise, certains parents se sont focalisés sur l'évitement de l'explosion familiale aux dépens de l'éducation.

Un autre point de vigilance concerne les horaires d'intervention éducative : une demande de présence éducative plus forte est exprimée en soirée et les week-ends. A noter que cette organisation de la présence éducative dans les quartiers n'est pas pérenne et que le GIP porte actuellement l'expérimentation de deux postes supplémentaires d'éducateurs de rue par défaut de l'intervention d'un organisme social plus apte à le faire. Cette question sera à approfondir dans le cadre de la prochaine contractualisation.

### **4-3 Culture**

#### ***4-3-1 Mise en œuvre des actions***

*Cf. Annexe 4-3*

#### **4-3-2 Un cadre institutionnel inédit en Occitanie**

Alors que les contrats de ville ne prévoient pas d'axe culturel, la convention triennale de délégation de crédits « Culture et politique de la ville dans les Hautes-Pyrénées » a été conclue - cas unique en Région Occitanie- entre la DRAC et le GIP sur la période 2018-2020 et prolongée jusqu'en 2022. 20 projets différents avec une forte dimension artistique ont été soutenus de 2018-2020, dont 13 avec une pluri-annualité. Les montants délégués en 2021 et 2022 sont de 62.000€ par an. Cette convention a été rendue possible selon la DRAC grâce à la qualité du pilotage et de l'ingénierie développée par le GIP et la dimension culturelle du contrat de ville a été inscrite explicitement au sein du pilier cohésion sociale des PERR 2019-2022.

#### **4-3-3 Une fluidité entre acteurs et une démultiplication des moyens opérées en relais de la DRAC**

Pour la DRAC, la délégation au GIP de la mise en œuvre des actions culturelles permet à la fois une fluidité dans les relations entre les acteurs culturels et les acteurs de la politique de la ville ainsi qu'une plus grande proximité et pertinence dans le choix des projets culturels auxquels peuvent être associés les habitants. Ce que ne pourrait pas conduire la DRAC eu égard aux moyens humains dont elle dispose au niveau régional.

Cette délégation s'exerce en liens étroits avec la DRAC dans le cadre d'un volet spécifique de l'appel à projets annuels. Le GIP a pu ainsi accélérer la mise en œuvre des actions culturelles en intervenant en relais (voire en substitution à une époque) des acteurs conventionnés ce qui a eu un effet accélérateur sur l'offre culturelle et sur le nombre de publics qui y ont eu accès.

L'animation inter-institutionnelle conduite par le GIP a permis d'une part :

- De sensibiliser les acteurs culturels aux problématiques des populations résidant dans les quartiers prioritaires et à développer leur appétence de la construction culturelle avec les habitants
- De mobiliser les équipements culturels et l'offre locale en leur direction
- De soutenir les associations qui agissent à la fois directement dans le champ culturel (activités, diffusion culturelle) dans une logique d'éducation populaire et de développement social
- De nouer ou de renforcer des liens entre les administrations d'Etat notamment entre l'Education nationale et la DRAC. Des actions culturelles -en temps ou hors temps scolaire- ont pu ainsi voir le jour.

L'ensemble de ces éléments ont produit selon la DRAC un « *travail de liant entre les différents acteurs et la DRAC, sans quoi l'approche aurait été moins flexible, plus administrative et les ambitions sans doute revues à la baisse* ».

#### **4-3-4 Une vigilance sur les objectifs éducatifs face aux risques de consommation des objets culturels**

La dynamique culturelle enclenchée par le GIP est considérée sur de bonnes voies mais demande à être encore renforcée et structurée avec les partenaires de la politique de la ville

- Un travail partagé autour de l'approfondissement des objectifs culturels serait à installer « *avant de mobiliser des financements et de choisir des artistes* » en se donnant des indicateurs d'évaluation pertinents. Les choix artistiques ne font pas toujours l'unanimité (mais n'est-ce pas inhérent à toute activité culturelle ?) et la récurrence de certaines actions culturelles peuvent interroger certains observateurs sur les objectifs recherchés.
- Une implication plus forte des acteurs de la politique de la ville dans la préparation des actions culturelles qui ne peuvent se réduire à la stricte consommation d'activités ou de spectacles
- Le renforcement des liens entre les acteurs culturels conventionnés et les quartiers (la médiation culturelle durable entre un quartier et une scène labellisée n'ayant pas encore pu voir le jour).

#### **4-3-5 Des passerelles entre espaces privés et publics et entre les communautés**

Des actions culturelles ont été développées et les expériences menées sont reconnues. Elles ont mobilisé les acteurs associatifs locaux et les habitants en amont de leur préparation et dans leur réalisation. Les résidences artistiques dans les quartiers ont joué leur rôle de passerelles entre les espaces privés des familles dans leurs logements et l'espace public collectif particulièrement appréciable dans le contexte de repli sur elles-mêmes des populations suite à la crise sanitaire. Mais les acteurs de la politique de la ville<sup>4</sup> regrettent toutefois qu'elles n'aient pas été autant fléchées que les actions de santé ou éducatives. La culture constitue en effet un levier important pour ancrer les populations dans leur territoire, pour permettre aux personnes de rester ou de se remettre « debout » au travers de différentes activités : artistiques, linguistiques, littéraires ou audiovisuelles. Avec l'accueil plus important de populations étrangères primo-arrivantes dans les quartiers, la culture est un support pour se rencontrer, se comprendre, faire émerger et valoriser les richesses

---

<sup>4</sup> Cf synthèse des expressions des acteurs lors de la 1<sup>ère</sup> matinale des acteurs de la politique de la ville le 14/04/2022 à Laubadère

des populations qui habitent les quartiers. Au-delà du « côte-à-côte » bénéfique mais statique des spectateurs qui assistent à une représentation, l'action culturelle offre de nombreuses occasions aux habitants et acteurs des quartiers de se trouver « face-à-face » dans un mouvement collectif apte à faire émerger les talents. Elle devient alors un puissant vecteur d'expression de la diversité, des diversités et d'exercice du pouvoir d'agir individuellement et collectivement de tout un chacun.

#### ***4-3-6 La valorisation des populations et la mémoire historique culturelle et patrimoniale des quartiers***

La culture en politique de la ville est appréhendée comme support de valorisation des populations des quartiers (cf. la réalisation du film « Talent caché » de Mouysset). Elle constitue également une opportunité de soutenir l'action associative locale comme pour la MJC de Aureilhan. « *L'appel à projet culture et politique de la ville a du sens pour nous. Nous avons accueilli une résidence d'artistes. Le projet a été porté par les jeunes et ouvert aux habitants. Il a été rendu par une pièce de théâtre sur les premières arrivées au quartier (espagnols et portugais) au cœur du territoire, construite à partir de la parole des habitants. Les jeunes ont été formés pour conduire les entretiens et pour les prises de vues. C'est une vraie plus-value pour notre action* »

Ce travail sur la mémoire des habitants est également déterminant eu égard aux profondes transformations de rénovation urbaine dans la perspective d'aider les habitants dans cette phase de transition et de les amener à se projeter vers leurs nouveaux lieux de résidence. Cette valorisation de la mémoire des quartiers est inscrite comme priorité dans la convention NPNRU notamment par « la promotion de toutes les initiatives locales de productions et réalisations filmographiques et photographiques pour les quartiers de Bel-Air et d'Ophite » (..) « en liens étroits avec le GIP politique de la ville et l'ensemble des partenaires (..) les propositions des habitants seront au cœur de la démarche ». Dans le cas de figure très spécifique de la destruction sans reconstruction du quartier Ophite à Lourdes, les habitants membres du conseil citoyen alertent sur la préservation de ce patrimoine culturel, « *Ophite c'est notre maison, notre monde* » « *Ophite, c'est l'histoire de la Retirada espagnole, c'est l'accueil des Algériens, des Portugais. c'est la mixité culturelle, on la pratique depuis 60 ans. on va perdre cela quand on va tous être éclatés dans Lourdes* »<sup>5</sup>. Des actions culturelles ont été initiées par la commune de Lourdes (études avec sociologues issues du quartier) et par le GIP (ateliers mangas et numérique) pour enraciner cette mémoire tout en impulsant l'élan pour que le site et son histoire s'ouvre à de nouveaux projets de développement vers les Pyrénées. La commune souhaite accompagner des projets culturels émanant de la volonté des habitants plutôt que de conduire des projets descendants vers le quartier.

Accéder à la culture, c'est également sortir de son quartier pour s'ouvrir et mieux appréhender le monde, s'y sentir à l'aise et ainsi éviter de donner prise à de potentielles dérives de replis communautaristes. Des associations comme Dans6T et Poing d'1 Pacte agissent pour saisir les occasions d'activités culturelles ou sportives hors des QPV, ou entre QPV mais aussi dans la région et au-delà. Il s'agit de favoriser les connaissances et le respect mutuels et limiter ainsi les tensions inter-quartiers dans les villes de Tarbes et de Lourdes. Toute activité qu'elle soit éducative, sportive pourrait être ainsi associée à une dimension pédagogique culturelle plus large, assurant une mixité sociale favorable à l'épanouissement des jeunes « *tous ceux qui ont réussi, c'est parce qu'ils sont sortis de leur quartier* », « *dans les quartiers on connaît bien la mixité culturelle, la politique de la ville doit encourager l'ouverture et la mixité sociale* ».

### **4-4 Soutien aux associations**

#### ***4-4-1 Mise en œuvre des actions***

*Cf. Annexe 4-4 La thématique du soutien aux associations est approfondie dans le chapitre 5-3*

#### ***4-4-2 Des conventions d'objectifs pluriannuelles qui sécurisent et donnent le temps pour agir***

21 associations bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO): ALEPH, ATD 1/4 monde, CDJE, Coup de pouce, Dans6T, FACE, FIL, France active MPA Occitanie, GAB 65, les Jardins de Bigorre, Les petits débrouillards, Médianes, MJC Aureilhan, MOB 65, Passing, Poing d'1 Pacte, Portes ouvertes, Robin des bois, Solidarité Avec les Gens du Voyage,..

Les conventions pluriannuelles d'objectifs sont saluées par les partenaires associatifs rencontrés. Elles traduisent l'accord concerté de plusieurs financeurs et limitent ainsi les lourdeurs administratives et les incertitudes de positionnements et de financements liées au dépôt d'un dossier par financeur. Les CPO leur offrent la possibilité de se projeter dans la durée pour la conduite des actions retenues au titre de la pluri-annualité. « *C'est une marque de*

---

<sup>5</sup> *Propos tenus par les habitants du conseil citoyen d'Ophite*

*confiance et cela fait plaisir ». « Nous sommes sereins dans le fonctionnement et c'est plus confortable avec la banque ». « C'est une sécurité financière mais surtout cela nous laisse le temps de dérouler les actions ».*

La participation des associations aux conseils citoyens qui est leur demandée dans le cadre des CPO ne leur pose pas de problèmes particuliers. Au contraire, cette participation enrichit la vie et les projets associatifs (cf. chapitre 4-9) sur les conseils citoyens. Toutefois, Territoires Citoyens Conseils n'a pas été amené à interviewer des associations conventionnées qui ne participent pas ou plus aux conseils citoyens. Les raisons de cette désaffection demanderaient à être analysées.

Lorsque les actions ne fonctionnent pas comme prévu, l'écoute attentive et constructive du GIP est appréciée pour réorienter les actions ou trouver des solutions adaptées.

Certaines associations souhaiteraient que ce conventionnement pluriannuel soit étendu à l'ensemble de leurs activités associatives alors qu'il se limite actuellement à celles correspondant aux orientations de la politique de la ville.

L'inflation qui se développe en 2022 inquiète toutefois les structures conventionnées : les crédits sont garantis mais figés dans les CPO qui ne prennent pas en compte l'augmentation significative du coût des carburants, de l'énergie, des matériaux et du coût de la vie en général.

#### ***4-4-3 Présence de proximité et efficacité de la veille sociale***

Les 15 postes d'adultes-relais attribués par l'Etat en faveur de la politique de la ville au GIP, à la ville ou aux associations soutiennent tout particulièrement la volonté locale de développer les fonctions de médiation sociale ou numérique et d'animation des conseils citoyens. Cette approche transversale est au cœur du projet des contrats de ville pour renforcer « l'aller vers » les habitants. Ainsi, sur les 4 QPV de Tarbes, ce ne sont pas moins de 26 professionnels en 2021 issus de 9 organismes différents<sup>6</sup> (qui assurent une veille par leur présence quotidienne de proximité<sup>7</sup>).

Ces actions de médiation sont effectives, efficaces, appréciées des acteurs professionnels qui interviennent en matière d'accès aux droits et d'insertion sociale et professionnelle auprès de ces publics comme facteur supplémentaire de réussite des parcours individuels. Elles ont également été déterminantes pour maintenir les liens avec les habitants notamment durant la période de crise sanitaire. La question de l'efficacité des moyens spécifiquement déployés toutefois se pose compte tenu :

- de la taille des quartiers et de la population concernée
- des actions de veille sociale déjà réalisées -certes de façon plus diffuse- par d'autres acteurs déjà implantés dans les quartiers : centres sociaux, maisons des solidarités, acteurs associatifs,..
- de l'absence de visibilité sur les redondances de suivi « qui bénéficie d'un accompagnement de qui ? » et des nécessaires temps parfois chronophages de coordinations entre acteurs
- des besoins sociaux identifiés dans d'autres quartiers hors zone politique de la ville.

### **4-5 Petite enfance -enfance -parentalité**

#### ***4-5-1 Mise en œuvre des actions***

*Cf. Annexe 4-5*

#### ***4-5-2 Des acteurs sociaux de proximité et un partenariat solide***

La politique de la Ville sur Tarbes et Lourdes bénéficie sur cette thématique, comme dans plusieurs autres, de l'excellent partenariat qui existe entre les principaux acteurs départementaux du domaine. La coopération du trio Etat, CAF et Conseil Départemental est ici assez exemplaire et au-delà des coopérations institutionnelles, des relations interpersonnelles de confiance se sont tissées au fil des années.

---

<sup>6</sup> GIP, Ville de Tarbes, Département Hautes-Pyrénées, CAF, CPAM, APS 65, Portes Ouvertes, Dans6T, Petits Débrouillards,

<sup>7</sup> Parmi les adultes-relais, 8 ont pour mission de créer du lien sur l'espace public dans les QPV de Tarbes, en complément des éducateurs de rue (4), d'autres médiateurs sociaux ou santé (4) ou autres travailleurs sociaux ou intervenants pédagogiques (9). Source Rapport d'activités GIP 2021



#### ***4-5-3 Le Schéma Départemental des Services aux Familles : référentiel et feuille de route pour la Politique de la Ville***

La réalisation récente du Schéma Départemental des Services aux Familles, avec le choix très poussé d'une concertation élargie aux acteurs institutionnels, associatifs et intercommunaux, a permis de tracer une feuille de route prometteuse pour le Département.

La déclinaison progressive de ce schéma départemental en Conventions Territoriales Globales (CTG) est en cours, de manière générale à l'échelle des intercommunalités dans une logique de convergence avec les projets territoriaux de développement. L'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées fait ici exception, pour des raisons à la fois d'étendue géographique et de diversité structurelle, mais également de difficulté à mettre en synergie les différentes communes du territoire, notamment Lourdes, Tarbes et Aureilhan, ce qui devrait conduire à la conclusion de 4 CTG sur le territoire intercommunal. Gageons malgré cela, que les partenariats institutionnels départementaux garantiront une forme de cohérence sur ce grand territoire.

Les principaux axes du SDSF se déclinent sur les trois thématiques suivantes :

Petite enfance

- Mailler l'ensemble du territoire
- Favoriser l'accessibilité de l'offre d'accueil « Petite enfance »

Enfance

- Soutenir une offre de services d'accueil de loisirs territorialement équilibrée et de qualité
- Développer l'accessibilité géographique et financière
- Favoriser qualité et cohérence éducative des temps de l'enfant

Parentalité

- Construire une offre de service de soutien à la fonction parentale adaptée
- Renforcer la lisibilité de l'information
- Poursuivre et consolider la mise en réseau

#### ***4-5-4 Une connaissance de la situation des familles des quartiers à affiner et partager***

De nombreux diagnostics ont été réalisés sur les QPV d'une part, et sur les familles de tout le département d'autre part (Cf SDSF). Cependant, notamment à Lourdes, les élus peuvent encore avoir le sentiment d'une connaissance trop peu approfondie de la situation des familles. Les analyses de besoins sociaux telles que celle que vient de terminer le CCAS pourrait être un support de partage entre acteurs pour mieux cibler les actions d'appui à la parentalité et de réponses aux besoins de l'enfance, de la jeunesse. La CAF et le Conseil départemental disposent à ce titre de données riches et complémentaires qui, mises au service de la réflexion locale, pourraient permettre une meilleure adéquation entre besoins et actions.

#### ***4-5-5 Une déclinaison sur les QPV à concrétiser et suivre scrupuleusement***

Cette politique partenariale se décline évidemment à l'échelle des QPV, et croise un certain nombre d'initiatives initiées et/ou aidées par le GIP au travers des Contrats de Ville. Il faut en particulier saluer la reprise des rencontres CAF, Conseil Départemental et GIP sur la parentalité depuis 2019.

Les moyens humains permis par les contrats de ville favorisent la capacité à aller vers les habitants. C'est en particulier le rôle des médiateurs de rue, jugé essentiel pour orienter les parents vers les structures d'appui à la parentalité.

Cependant, une vigilance est à porter sur le turn over de ces postes. Il sera nécessaire de mieux anticiper et préparer les départs et les remplacements de professionnels de référence, parce qu'ils constituent aussi des piliers de confiance pour les familles. Il semble également important de préciser les rôles et fonctions des éducateurs de rue et des médiateurs sociaux, et de les rendre lisibles pour tous et complémentaires.

#### ***4-5-6 Une attention particulière aux problématiques révélées par la crise sanitaire : parentalité, jeunesse, santé.***

Sur le sujet de la parentalité, la crise sanitaire semble avoir majoré les troubles anxieux, dépressifs, psychiatriques. Elle a pu également démobiliser, voire faire décrocher des parents moteurs dans les actions de parentalité.

Les acteurs de la politique de la ville réunis lors de la seconde rencontre en date du 07 juin 2022 ont fait part de leur souhait que la dimension jeunesse, développée dans le SDSF, soit prise en compte plus fortement dans la politique de la ville, de manière à bénéficier du même effet démultiplicateur.

Il s'agira également d'associer plus fortement les acteurs de la santé (développé plus loin), dans son aspect structurant de la parentalité et du parcours de vie de l'enfant et de l'adolescent. La politique de la ville ne peut, dans ce domaine comme dans les autres, compenser le droit commun, qui doit être à la hauteur de ses engagements sociétaux tout autant dans ces quartiers que dans le reste du territoire. Des carences particulières sont observées, outre la médecine généraliste qui est néanmoins présente à moindre distance, pour les suivis orthophonistes, CAMSP, CMP ...

Un dernier point d'attention, présent dans le SDSF, mais à décliner avec attention et constance sur les QPV, est d'assurer la participation des parents au cœur des actions concernées, gage de réussite et d'efficacité des moyens engagés.

## 4-6 Emploi et développement économique – FOCUS

### 4-6-1 Mise en œuvre des actions

*Cf. Annexe 4-6*

Sur les 7 objectifs, prévus dans le cadre des PERR :

- **5 objectifs sont en cours de réalisation** avec 8 actions effectives :
- **1 objectif n'a pas été engagé** « améliorer les représentations : mieux comprendre le monde de l'entreprise et lutter contre les préjugés et discriminations à l'embauche »
- **2 objectifs ne sont que partiellement réalisés** : « soutenir l'orientation positive des jeunes », et « soutenir la mise à disposition d'un réseau d'entreprises ». Ceci en raison des difficultés structurelles rencontrées par l'association conventionnée FACE/Territoires solidaires.
- **1 action est retirée du plan d'actions** : antenne de l'école de la deuxième chance
- **1 action est en stand-by** : le déploiement de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur le quartier Tarbes-Nord/Bordères
- **1 action non inscrite au PERR est en cours de réalisation** : articulation des démarches expérimentales des Cités de l'emploi et du SPIE départemental, le CD65 étant devenu en 2021 lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt national.

Les financements qui sont déployés pour la réalisation de ces actions relèvent du droit commun (national et collectivités territoriales), des crédits nationaux politique de la ville (BOP 147), des crédits opérationnels de la politique de la ville gérés par le GIP via les appels à projets annuels, des crédits issus des bailleurs sociaux via l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

L'appel à projet annuel n'atteint pas les objectifs chiffrés fixés de 30% de l'enveloppe totale sur la thématique emploi et développement économique par manque d'opérateurs alors même qu'entre 2019 et 2021 (2020 année confinement) les montants alloués augmentent de 20% et les crédits refusés diminuent sur les 3 années.

### 4-6-2 L'accompagnement vers l'emploi : une organisation inter-institutionnelle et un maillage territorial pour mieux « aller vers » les populations

L'accompagnement vers l'emploi s'est développé progressivement au travers de la dynamique globale de « l'aller vers » les populations des quartiers. Bien en amont des questions strictement liées à l'accès à l'emploi, c'est l'ensemble des acteurs de la politique de la ville qui sont mobilisés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes où le système réseau fonctionne à plein.

Ce maillage des acteurs permet de multiplier les occasions de contacts avec les personnes en leur laissant notamment le choix de leur interlocuteur de 1er niveau, ce qui est particulièrement vrai pour les jeunes. Les moyens humains et financiers disponibles offrent les outils et la disponibilité pour instaurer des relations humaines durables, condition de réussite pour l'accompagnement vers l'emploi des plus éloignés. Ce que la taille de l'écosystème de la politique de la ville facilite. La coordination institutionnelle animée par le GIP est source de décloisonnements et permet à chaque partenaire de mieux appréhender et se situer dans les réseaux d'acteurs et dans l'offre globale proposée dans les quartiers.

### 4-6-3 De nouvelles pratiques institutionnelles de droit commun pour la mobilisation vers l'emploi

Les moyens spécifiques à la politique de la ville consacrés à l'accompagnement à l'emploi ont boosté les politiques de droit commun. Deux postes de conseillers sont dédiés aux QPV à Pôle Emploi dans le cadre du Dispositif Territorial d'Accompagnement<sup>8</sup>. Ce qui a permis de développer de nouvelles actions de proximité dans les quartiers (train de

<sup>8</sup> Dispositif national spécifique à la politique de la ville financé par le Fond Social Européen

l'emploi, pédibus pour démontrer la facilité pour se rendre à l'agence)<sup>9</sup>. Pôle Emploi indique que les échanges de pratiques sur les situations et les besoins des publics rencontrés au sein des agences permettent de trouver de la ressource et des idées actions pour lever les freins et poursuivre les parcours d'accompagnement. Ainsi, deux grandes plus-values sont attachées à la mise en œuvre de ce dispositif sur le bassin de Tarbes.

- L'une étant pour les publics accompagnés, qui bénéficient d'un accompagnement avec un conseiller bien identifié et qui va personnaliser les actions proposées en fonction des besoins.
- L'autre portant sur l'image de Pôle Emploi dans les quartiers, ce dispositif a permis de consolider la place de Pôle Emploi et auprès des partenaires sociaux, associatifs, institutionnels et des habitants des QPV ».

La mission locale s'est équipée en camions (les trucks) qui sillonnent les quartiers et y tiennent des permanences d'accueil au cours desquelles sont également organisées différentes actions collectives.

Le Conseil Régional Occitanie considère que le dialogue constructif avec le GIP a suscité la présentation inédite par les deux services régionaux (service politique de la ville et formation/développement économique) aux acteurs des QPV, du plan de formation en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi notamment les dispositifs pré-qualifiant : lutte contre illettrisme, préqualification, orientations, école régionale de la seconde chance.

#### **4-6-4 « 1ers pas vers l'emploi » et « Cités de l'emploi »**

Le dispositif « 1ers pas vers l'emploi » piloté en régie par le GIP et la démarche expérimentale des Cités de l'emploi co-pilotée par l'Etat et le GIP sont jugés par les partenaires interviewés pertinents dans les réponses qu'ils apportent aux populations.

Les chantiers « 1ers pas vers l'emploi »,<sup>10</sup> se caractérisent notamment par les mutualisations organisées entre les besoins en matière d'aménagement/embellissement du cadre de vie des quartiers, les opportunités de financement avec l'Abattement sur la TFPB, les compétences des différents acteurs (prescripteurs, OPH, entraides services), les activités supports d'insertion professionnelle et la valorisation locale des compétences des habitants. Cette action expérimentale porte ses fruits et est maintenant rôdée dans son organisation. La question est toutefois posée par certains acteurs des orientations données à ces actions dont les réalisations profiteraient plus aux structures du quartier qu'aux habitants.

Les objectifs des « Cités de l'Emploi » visent à structurer et animer un réseau des acteurs de l'emploi et de l'insertion, à décloisonner les approches institutionnelles pour mieux faire vivre le droit commun et à positionner le collectif en tant que force de propositions pour construire des actions innovantes adaptées aux besoins identifiés collectivement. C'est une cohorte de 50 personnes qui sont orientées. Les réunions à vocation technique avec les professionnels en charge du suivi des personnes orientées sont régulières (2 fois par mois) basées sur les observations collectives de situations individuelles complexes et sur le montage d'actions nouvelles. Les Cités de l'emploi jouent ainsi un rôle de laboratoire pour la production de connaissances en commun mais également pour des échanges d'analyses, de partage de pratiques dont le bénéfice doit essaimer bien au-delà de la cohorte des 50 personnes suivies.

#### **4-6-5 Une vigilance à maintenir sur la lisibilité de l'organisation des acteurs et sur l'objectivation des résultats**

Le nombre et la diversité des acteurs qui interviennent en matière de repérage et « d'aller vers » les populations génèrent parfois une absence de visibilité sur le « qui fait quoi avec qui ? » (cf annexe). L'action qui se développe grâce à l'expérimentation des Cités de l'emploi contribue concrètement à mieux se comprendre et à se connaître dans un contexte de turn-over des professionnels. Mais elle peut présenter également les risques de sur-interventions institutionnelles auprès de mêmes personnes ou de redondances des actions auprès des publics.

Si les actions en direct du GIP sont appréciées, certains acteurs indiquent qu'elles correspondent directement à leurs champs d'intervention et qu'ils sont prêts à mobiliser toutes leurs compétences et à s'y investir en tant que partenaire à part entière. C'est le cas d'Entraide Services notamment.

Les bilans des actions sont systématiquement réalisés par le GIP et partagés avec les acteurs. Les résultats des actions conduites sont jugés intéressants<sup>11</sup> notamment quand il s'agit d'évoquer des parcours individuels « on a de belles

<sup>9</sup> Pôle Emploi ne peut obliger les conseillers dédiés aux QPV à être présents physiquement sur le terrain.

<sup>10</sup> depuis 2016, d'abord pour jeunes puis ouverts aux adultes en 2018, 2016-2021 : 36 chantiers réalisés à Tarbes et à Lourdes (3 à 4 chantiers par an à Tarbes, 2 à Lourdes), avec 160 participants.

<sup>11</sup> Plus de 50% des sorties sont positives ou dynamiques. Pour les autres personnes, une continuité du parcours est assurée.

*histoires de réussites d'insertion* ». Mais ils peuvent apparaître pour quelques acteurs insuffisamment lisibles en termes d'objectivation des avancées dans les parcours d'insertion et de reporting en direction des acteurs qui réalisent l'accompagnement dans la durée. Les questions relatives au nombre de réunions, à la régularité de la participation des acteurs institutionnels dans les réunions de suivi et de bilan des actions et de leur bon niveau de représentation (cadre et/ou professionnels directement impliqués dans l'accompagnement des personnes) demandent à être approfondies afin de favoriser l'appropriation par chacun des informations.

L'approche à dominante « *trop sociale* » des modes d'intervention en matière d'accompagnement à l'emploi est également pointée, même si en l'occurrence les réponses pour lever les freins à l'accès à l'emploi relèvent majoritairement de ce registre. Cette remarque a déjà été entendue et prise en compte puisque des orientations ont été données par le GIP pour accentuer l'orientation emploi/entreprises des Cités de l'emploi.

#### ***4-6-6 De l'expérimentation à l'installation pérenne de nouvelles pratiques***

Il est également attiré l'attention sur le fait que la conduite en direct de ces actions par le GIP, instance inter-institutionnelle, peut les faire devenir prépondérantes sur les actions de droit commun. « *le GIP porte les cités de l'emploi et en même temps la politique de la ville, il y a un risque à ce que l'accès à l'emploi dans les quartiers se résume maintenant aux Cités de l'emploi* ».

Le département des Hautes-Pyrénées est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt national pour le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) dont les modes d'actions sont très semblables au dispositif des Cités de l'emploi. La concomitance de ces dispositifs devra être étudiée à la fois pour s'inspirer des enseignements et bonnes pratiques des Cités de l'emploi mais surtout pour organiser des modes d'interventions qui soient compréhensibles pour les publics et gérables en termes d'investissement et de comitologie pour les professionnels.

Une plus grande lisibilité de l'organisation territoriale en matière d'accompagnement vers l'emploi est donc à rechercher en prenant appui sur les enseignements des expérimentations portées par le GIP, sur l'animation d'un partenariat de ressources et de compétences avérées déjà existantes sur le terrain : « *on ne s'improvise pas conseiller en insertion professionnelle* ».

#### ***4-6-7 Atrium et Citéslab : un accompagnement spécifique à l'émergence, à la création et au suivi post-crétion complémentaire du droit commun***

Les collectivités compétentes en matière de développement économique et de création d'activités ciblent prioritairement leurs actions sur les zones d'activités économiques ou industrielles (Région/CATLP) ou sur le développement d'activités commerciales (communes). Les configurations des QPV (petits en surface et nombre d'habitants) de Tarbes et de Lourdes se prêtent difficilement au développement de l'activité économique. Ils ne disposent ni d'incitations économiques ni de foncier pour ce faire et les implantations économiques existent dans leur périphérie immédiate (cf. quartier Laubadère). Les créateurs portent de petits projets fragiles car pensés à l'échelle des besoins du quartier. Ceux qui veulent s'installer visent le plus souvent une demande commerciale communautaire. La sécurité des commerces reste encore une préoccupation voire un frein à l'installation.

L'accompagnement à la création d'activités qui était porté par Atrium-FJT<sup>12</sup> a été renforcé en 2017 par le dispositif national « Citéslab-révélateurs de talents » mis en œuvre à l'initiative du GIP et porté par le service développement économique de la CA TLP. Les activités étant au départ assez similaires, la complémentarité et la mutualisation des interventions a été judicieusement recherchée et déployée par les deux intervenantes afin que les activités proposées ne se superposent voire ne se « *cannibalisent pas* ».

La répartition des rôles s'établit sur la base d'un accueil à l'émergence de projets réalisés par Citéslab. Cet accueil n'existe pas dans le droit commun. De 2017 à 2021, 137 entrepreneurs en devenir ou en activité ont été rencontrés, plus de 870 personnes sensibilisées à l'entrepreneuriat, 30 entreprises créées, 26 personnes en emploi (CDD ou CDI).

Atrium intervient prioritairement sur le champ économique mais dans une démarche de permettre aux personnes de se projeter comme entrepreneurs. Les critères d'évaluation ne se limitent au nombre d'immatriculations d'entreprises mais couvrent le champ de l'évolution des personnes reçues.

---

<sup>12</sup> Association présidée par Gilles Craspay adjoint au maire de Tarbes et regroupant DDETS-PP, CD 65, CAF, action logement, mission locale, organismes consulaires, syndicats, ...

Des ateliers entreprenariat sont menés en commun et rassemblent dans des workshops trimestriels des porteurs de projets identifiés par Citéslab et des travailleurs indépendants déjà installés qui ont bénéficié d'un accompagnement par Atrium.

Ces activités complémentaires sont pertinentes s'inscrivent dans l'écosystème des acteurs de la politique de la ville, qui assurent les orientations/prescriptions. C'est une plus-value appréciée de la responsable de Citéslab qui indique que - même si elle est rattachée au service développement économique de la CATLP, son activité reste très spécifique eu égard à l'action développée par la Communauté d'Agglomération ou par les villes de Tarbes et de Lourdes. Le travail d'accompagnement à la création d'activité réalisé en solo dans ce domaine n'est pas aisé et perdrait en efficacité. Elles répondent à un besoin dans un contexte où l'accompagnement à la création d'activités économique est considéré comme relativement « élitiste » et non adapté aux profils des populations des quartiers prioritaires : peu d'aisance avec les dispositifs et la réglementation en matière économique, une population étrangère plus nombreuse qui ne maîtrise pas bien la langue française, des demandes qui relèvent de l'accompagnement pour des petits projets économiques ou pour des activités temporaires en tant qu'autoentrepreneurs ou pour des compléments de ressources par des activités à temps partiel pour des parents isolés. L'accompagnement se poursuit en post-crétion ce qui s'avère souvent indispensable pour garantir la durabilité du projet et sa conformité à la législation. Les bonnes relations avec les acteurs institutionnels et partenaires de l'insertion professionnelle offrent par ailleurs les ressources utiles pour l'accompagnement (interprétariat par ex avec les Cités de l'emploi) ou pour la recherche de solutions alternatives quand le projet de création d'activités ne s'avère pas viable.

Ces besoins sont exprimés également par des publics issus d'autres quartiers. En 2021, 25% des personnes accueillies par Citéslab résidaient hors QPV mais les appels à projets et financements régionaux dont bénéficie Atrium excluent toute intervention en direction des personnes hors QPV. Ce point devrait être reconsidéré avec la Région compte tenu des besoins identifiés et des actions conduites.

Une attention particulière doit être portée sur le fait que la réussite de ces actions est en grande partie liée aux profils des intervenantes : en postes depuis plusieurs années, elles connaissent bien les publics et le terrain et ont su développer en bonne intelligence, un partenariat constructif et adapté aux besoins.

L'étude de faisabilité en vue de candidater à l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur » n'a pas abouti, les conditions de son portage par le territoire (association, élus, partenaires) n'étant pas à ce jour encore réunies.

#### ***4-6-8 Les relations avec les entreprises locales à conforter pour articuler des offres d'emploi en nombre et demandes d'emploi***

Les professionnels de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale) ne relèvent pas de discriminations résidentielles ou raciales à l'embauche si les candidats sont « *motivés et ont les codes* ». Ce point de vue n'est toutefois pas totalement partagé par les professionnels associatifs qui accompagnent les plus éloignés de l'emploi.

Les employeurs n'ont pas de préoccupations particulières pour la politique de la ville ou pour les résidents de QPV considérés comme des habitants des 2 villes concernées. Dans le contexte actuel de tensions des offres d'emploi dans tous les secteurs professionnels, c'est l'embauche du bon candidat qui est déterminante. Pôle Emploi constate d'ailleurs que les aides financières liées aux emplois francs ne sont pas toujours sollicitées par les employeurs alors que les recrutements sont réalisés<sup>13</sup>.

Concernant les recrutements, les partenaires de l'emploi s'accordent à penser que les offres ne correspondent plus aux attentes des demandeurs d'emploi. Les niveaux de salaires et les conditions de travail (horaires atypiques, découpés, travail physiquement éprouvant, ambiance au travail...) proposés ne sont pas suffisamment incitatifs eu égard au minima sociaux. « *Le rapport au travail est peu interrogé dans les politiques publiques mais peut devenir un frein. L'insertion passe beaucoup par le travail dans les discours mais l'évolution de la société aujourd'hui fait que le travail n'est plus une fin en soi. La reconnaissance sociale ne passe plus par le travail. Les personnes s'épanouissent en dehors du travail. On le voit même avec des jeunes qui claquent les portes pour faire autre chose, parfois même pour faire une activité alternative à peine viable alors qu'ils ont entre les mains un diplôme qui peut leur assurer de bonnes conditions de vie* ».

---

<sup>13</sup> C'est aux employeurs qu'il revient d'effectuer la démarche administrative pour obtenir l'aide liée à la résidence en QPV de leur nouveau.elle salarié.e

La politique de la ville a permis aux acteurs institutionnels du droit commun (Pôle Emploi, Mission Locale) de multiplier les contacts avec les entreprises, d'organiser en direction des publics des quartiers des rencontres collectives ou sous forme de speed-dating jobs. Les Cités de l'emploi ont également développé une action collective prometteuse avec la fédération du BTP en faveur de l'apprentissage des jeunes.

L'animation du Pacte pour les Quartiers avec toutes les Entreprises (PAQTE) confiée à FACE/Territoires Solidaires en lien avec le plan 10000 entreprises pourrait mieux fonctionner. Le dialogue entre les entreprises et les jeunes des quartiers peine à se développer dans ce cadre pour offrir les stages en entreprises, intervenir dans les classes ou développer l'apprentissage. Face à cette situation, Pôle Emploi a réintensifié -via ses conseillers dédiés QPV- son action en direction des entreprises qu'elle avait contribué à mobiliser en vue du PAQTE.

## **4-7 Soutenir les actions en matière de santé**

### ***4-7-1 Mise en œuvre des actions***

*Cf. Annexe 4-7*

### ***4-7-2 Au préalable, un investissement significatif de la CPAM à souligner***

Le nouveau champ d'intervention de la CPAM en médiation santé auprès des publics les plus éloignés des droits et de la santé qui s'est déployé depuis septembre 2020 au sein des QPV a donné des résultats probants. Outre les efforts du droit commun ciblés sur les QPV, des expérimentations originales ont permis de démultiplier les objectifs de la CPAM en matière de prévention. Les actions et animations des médiateurs de santé sont salués et jouent un vrai rôle dans la capacité à aller vers les publics sur cette thématique déterminante pour le bien-être de la population.

L'élargissement de la mission sur d'autres territoires, notamment les quartiers de veille et les cœurs de villes, seront de nature à élargir et renforcer le filet de prévention générale de santé sur le territoire de l'agglomération.

### ***4-7-3 Une offre globale de santé en demi-teinte***

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public l'avait mis en avant : l'offre globale de santé reste très fragile en Hautes-Pyrénées, comme dans beaucoup de territoires ruraux. Cette fragilité est d'autant plus prégnante lorsqu'elle s'applique à des quartiers à faible démographie dans lesquels la diminution d'un professionnel de santé (retraite, déménagement) se traduit rapidement en conséquences délicates pour les patients.

En particulier, depuis la réalisation de ce schéma, on constate une baisse vertigineuse des médecins généralistes sur le département (-30% en 2 ans)

L'offre médicale est quasiment absente de l'intérieur des QPV. Elle reste néanmoins proche géographiquement compte tenu de la petite taille de leurs périmètres. Mais on peut aussi faire remarquer à ce sujet qu'à distance égale, il serait théoriquement, image des quartiers mise à part, moins compliqué pour des populations extérieures aux quartiers politique de la ville, de se déplacer vers l'intérieur de ces quartiers, que l'inverse, parce que plus mobiles.

Cela n'empêche cependant pas qu'a priori, la majorité des habitats des QPV a accès à un médecin et à une mutuelle.

### ***4-7-4 Le questionnaire santé base de connaissance des besoins***

Le questionnaire santé réalisé sous l'égide de la CPAM dans les QPV constitue une base précieuse de la connaissance des besoins et des souhaits des habitants.

Le point de vue des habitants fait apparaître en particulier :

- Des différences fortes entre quartiers
- Dans certains territoires, près de 50% des habitants estiment avoir un état de santé médiocre voire mauvais
- La mobilité est un frein possible aux premiers pas médicaux, urgences, etc...
- La carence d'offre en santé psychique et un glissement de la prise en charge des médecins spécialisés vers les généralistes
- La complexité du système pour les usagers
- Le manque de disponibilités et les très longs délais de l'offre médicale spécialisée (dentistes, pédiatres, psychiatres, ...)

#### ***4-7-5 Des acteurs qui contribuent à faire comprendre le système de santé***

En contrepoint de ces difficultés évoquées, la présence active déjà évoquée des médiateurs de santé, associée au travail tout aussi actif d'information et d'accompagnement par les professionnels de santé (libéraux et d'établissements), ou encore des travailleurs sociaux (Ville et Département), constituent un appui appréciable aux habitants pour bénéficier d'une réponse la plus rapide et précise possible à leurs problématiques de santé.

Le déploiement efficace de la vaccination pendant la crise sanitaire a montré la capacité collective de mobilisation rapide sur cet épisode imprévisible.

L'action des médiatrices de santé, avec ses résultats probants dans les QPV pour développer « l'aller vers », mériterait d'être étendue vers d'autres quartiers et d'autres publics (adolescents, contraception, ...)

La médiation culturelle a elle-même joué un rôle original autour du vécu de la santé par les habitants pendant la crise, notamment sur le quartier Solazur.

L'action précieuse de Syst'aime en matière de thérapie systémique à tarification sociale, a contribué à rendre accessible cette thérapie pour des publics auxquels elle peut apparaître inquiétante ou au moins distante.

Un point de vigilance est néanmoins à signaler : les remontées des habitants et des partenaires alertent sur l'insuffisante transversalité entre les acteurs de la santé et les porteurs d'actions

#### ***4-7-6 Une adhésion des habitants à la nécessité de la prévention, et un fort besoin d'information associé.***

Une des conditions pour y parvenir et rendre plus accessible encore pour tous les habitants, un suivi de santé efficace et régulier, est d'amplifier la pédagogie et les actions conduisant à une meilleure prévention. Les habitants ont notamment marqué un intérêt pour les dépistages in situ, notamment pendant la crise, à poursuivre probablement hors temps de crise.

#### ***4-7-7 La pérennité des actions***

Comme pour d'autres thématiques, l'intensité d'appui de la politique de la ville, dans un contexte où le droit commun était peut-être moins présent que pour d'autres domaines, la pérennité des actions financées est fortement interrogée. Il s'agira notamment d'en consolider une partie sur les interventions de droit commun, de manière à ne pas retomber à l'avenir dans une forme de décalage à la baisse de l'offre de services de santé sur les quartiers QPV, d'autant plus préjudiciable qu'elle suivrait une période de forte intensité de service. Les procédures ponctuelles de type appel à projets nuisent avec le temps à cette orientation pour une pérennisation des actions et offres de santé.

A ce titre, le projet initial d'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS), mériterait d'être repris et revu à l'aune des résultats encourageants de la politique de la ville, de manière à stabiliser et pérenniser les orientations déterminantes en matière de santé à l'échelle de toute l'agglomération. C'est à l'échelle de l'agglomération qu'un CLS peut être pertinent et non pas à celle des QPV.

Enfin, les modalités et amplifications de toutes les expérimentations permettant le développement de « l'aller vers » doivent être travaillées dès maintenant, en conformité avec toutes les lois récentes à ce sujet, et surtout dans l'intérêt des habitants des QPV, et à travers eux, des habitants de l'agglomération parmi lesquels un certain nombre éprouve également des difficultés d'accès à la santé.

### **4-8 Inclusion numérique**

#### ***4-8-1 Mise en œuvre des actions***

*Cf. Annexe 4-8*

#### ***4-8-2 Un diagnostic détaillé de l'existant et des besoins réalisé en 2020***

La crise sanitaire a mis en évidence la fracture numérique dans les QPV où presque 3.000 enfants et jeunes se sont trouvés en difficultés pour poursuivre leurs études. Le GIP a permis en 2020 de réagir en urgence avec les acteurs de la politique de la ville en collectant des équipements pour les familles les plus en distanciation scolaire. La mobilisation associative s'est manifestée fortement en relais du droit commun pendant le confinement. Les liens avec des réseaux régionaux et nationaux ont consolidé -et continuent de consolider- cette action locale.

Il a également conduit un travail plus approfondi de diagnostic relatif à l'accès au numérique des habitants des quartiers pour rendre cette démarche partenariale opérationnelle et dynamique durablement. Le diagnostic et plan d'action réalisé par les médiateurs sociaux d'appui au numérique de l'association Dans6T et des Petits Débrouillards, avec le soutien du GIP, met en lumière, après un constat documenté de la disparité d'accès au numérique pour les habitants des QPV, un ensemble de 7 orientations, assorties d'une petite quarantaine de propositions d'actions :

- Evaluation des besoins en accompagnement
- Renforcement de l'accompagnement
- Réponse aux besoins matériels
- Organisation d'animations spécifiques
- Communication
- Formation des intervenants
- Coordination des actions

#### **4-8-3 Une coordination des acteurs du numérique qui se met en place à l'initiative du GIP**

Déjà initiées depuis 2015 dans les QPV et renforcées par la stratégie nationale pour un numérique inclusif<sup>14</sup>, un ensemble d'orientations d'envergure se structure progressivement à la faveur d'un maillage de territoire (6 postes de conseillers numériques et 2 postes de médiateurs adultes-relais (sur Tarbes et Lourdes) portés par les acteurs associatifs Dans6T, les petits débrouillards et de la création d'un cercle numérique visant l'animation des opérateurs et collectivités qui y sont engagés.

L'équipement en matériels numériques des espaces ressources de proximité dans les quartiers se poursuit. Une plaquette de communication a été réalisée qui a le mérite de faire connaître l'existant mais surtout sa complexité. Les acteurs de la politique de la ville apprécient que les choses s'organisent tant les besoins sont importants et les intervenants nombreux. Ils alertent toutefois sur la difficile accessibilité du propos de la plaquette de communication pour les habitants des quartiers, même s'ils sont à l'aise avec la langue française

#### **4-8-4 Des expérimentations sur lesquelles s'appuyer**

En complément de ces missions permanentes d'animation et de médiation, des expérimentations de lieux nouveaux visent à structurer l'offre d'appui aux pratiques numériques.

La France Services permet, selon la charte nationale, un accueil inconditionnel de tous les publics qui ont des besoins d'appui, d'accompagnement, de formation au numérique.

Le Tiers lieu numérique situé sur le quartier de Laubadère vient renforcer cette structuration

#### **4-8-5 Des risques d'exclusion et de décrochage encore présents**

Malgré tous ces efforts concentrés sur les quartiers en complément du droit commun, les demandes restent exponentielles notamment du fait de la dématérialisation des procédures, de l'éloignement physique des administrations et de l'arrivée de nouvelles populations étrangères. Les habitants et acteurs locaux signalent un certain nombre de risques et difficultés à anticiper pour la suite.

Le confinement a pu provoquer un certain nombre de décrochages des familles, ou d'une partie de leurs membres.

La visibilité et la lisibilité du « qui fait quoi et pour qui en numérique » est peut-être un effet collatéral négatif de l'effort significatif sur les moyens. Cette problématique nécessite en particulier d'assurer une meilleure articulation et complémentarité entre le droit commun et l'appui numérique au travers de la politique de la ville, pour lever ensemble et en complémentarité les freins à l'accès aux droits et à l'accès à l'emploi.

L'accompagnement individuel est nécessaire mais comporte ses propres limites de la démultiplication nécessaires des moyens pour toucher tout le monde. Le passage au collectif et la priorisation sur l'autonomisation tous publics dont des aînés et des jeunes (usages et équipements), sont de nature à assurer une irrigation de l'appui au numérique, plus forte et plus rapide dans tous les quartiers.

En complément, deux conditions complémentaires sont évoquées pour l'appui au numérique :

- Assurer/garantir la prise en compte des situations numériques d'urgence par les structures concernées
- Veiller à ce que les services publics restent accessibles, y compris en présentiel, pour ne pas perdre des usagers en cours de chemin numérique...

Enfin, les partenaires sont interpellés par les déséquilibres entre l'aide aux familles, enfants et jeunes des QPV par rapport aux autres quartiers de la ville pendant la crise sanitaire : dans le cadre de la réflexion globale sur l'irrigation de la politique de la ville dans toute la ville, il sera utile de prendre appui sur l'expérimentation de cercle numérique à l'échelle des QPV pour structurer une coordination au niveau de l'agglomération, voire au niveau départemental, et en prévoir les déclinaisons territoriales (dont les QPV) dans une logique retrouvée de droit commun.

<sup>14</sup> En date du 18 septembre 2018



## 4-9 Les conseils citoyens du Grand Tarbes et de Lourdes : en quoi ont-ils apporté du changement ?

### FOCUS

*N.B Les synthèses des points de vue des habitants et associations sur les Conseils citoyens, formulés dans les différentes étapes de l'évaluation et présentés à la seconde matinale, sont détaillées en annexe 4-9*

Instances de démocratie participative, les conseils citoyens constituent un des principes fondateurs de la politique de la ville. Bien au-delà d'une simple instance de participation, les conseils citoyens sont considérés comme acteurs du contrat de ville à part entière. Leur rôle se déploie selon 3 grands axes :

- Favoriser l'expression de ceux qui vivent et qui font vivre les quartiers prioritaires
- Participer aux instances de gouvernance politique et technique des contrats de ville mais également des NPNRU, à chaque étape de la démarche contractuelle
- Soutenir des initiatives ou des projets qui émergent dans les quartiers.

### **4-9-1 Les périmètres, compositions et orientations des conseils citoyens de Tarbes et de Lourdes : 2015-2022**

#### **4-9-1-1 Périmètres**

Six conseils citoyens ont été créés dans le cadre des contrats de ville du Grand Tarbes (4) et de Lourdes (2) en 2015 sur des périmètres légèrement différents de ces ceux des quartiers prioritaires. (Cf liste en Annexe)

- Le QPV de Tarbes-Est a été scindé en 2 conseils citoyens pour prendre en compte les réalités spécifiques des deux quartiers Mouysset/val d'Adour et Ormeau/Bel Air
- Le conseil citoyen du quartier de veille de Lannedarré-Turon de Gloire- Biscaye-l'Astazou a été créé par la volonté des élus Lourdais de maintenir une attention particulière sur ces quartiers.

Après un travail de préfiguration lancé en octobre 2014, et le recrutement sur un poste d'adulte-relais d'une animatrice expérimentée en avril 2015, la mobilisation des habitants a été réalisée principalement de mai à août 2015, notamment par un travail systématique de porte à porte. D'autres habitants ont rejoint le conseil citoyen de leur quartier après avoir été sensibilisés par une association ou une institution. Un tirage au sort a été effectué uniquement sur la commune de Lourdes. A noter qu'au démarrage 100% des quartiers prioritaires des Hautes-Pyrénées étaient couverts par un conseil citoyen contrairement à la moyenne nationale de 75% de QPV couverts<sup>15</sup>.

#### **4-9-1-2 La composition des conseils citoyens**

L'arrêté préfectoral n°65-2017-02-09-002 publié le 17 février 2017 a fixé la composition officielle des conseils citoyens. Il a été abrogé par deux nouveaux arrêtés préfectoraux d'actualisation publiés le 04 novembre 2021 conformément au texte de loi. Une nouvelle campagne de sensibilisation et de mobilisation des habitants a été conduite par tirage au sort sur listes électorales. 250 courriers ont ainsi été adressés aux habitants mais la procédure administrative a pu freiner la mobilisation : le logo Préfecture sur l'enveloppe a été parfois perçu comme source d'inquiétude « *les gens n'osaient pas ouvrir l'enveloppe* » et le contenu mal compris.

Les compositions des conseils citoyens ont été redéfinies en novembre 2021. (Cf composition en Annexe)

#### **4-9-1-3 Les priorités de travail initiales pour les conseils citoyens**

Les premières réunions des conseils citoyens ont été consacrées à la définition collective de leurs priorités de travail en cohérence avec les orientations des contrats de ville. Elles sont présentées par quartier dans le tableau en annexe.

#### **4-9-1-4 Les orientations des Protocoles d'Engagements Réciproques Renforcés (PERR) 2019-2022 pour les conseils citoyens.**

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2019, ont conduit à la définition de nouveaux engagements pour conforter le fonctionnement des 6 conseils citoyens, pour asseoir les bonnes conditions d'exercice de leurs membres et aller dans le sens d'une participation citoyenne efficace et constructive <sup>16</sup>.

- **Animation des conseils citoyens** : poursuite de la coanimation par une personne en poste adulte relais au GIP et par un Co-animateur d'une institution jusqu'en 2022,
- **Implication en tant qu'acteur du Contrat de ville** : participation au COPIL NPNRU, aux propositions dans le cadre des conventions d'abattement de TFPB, aux groupes de travail thématiques issues du Protocole,
- **Fonctionnement interne** : réalisation d'un règlement intérieur commun aux 6 conseils citoyens,

<sup>15</sup> Source : enquête réalisée en novembre 2016 par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et l'Observatoire national de la Politique de la Ville (ONPV)

<sup>16</sup> Extrait des Protocoles d'engagements réciproques et renforcés 2019-2022

- **Mise en œuvre de projets** : maintien du fonds de participation des habitants (expérimenté depuis 2016), accompagnement des projets d'un point de vue technique par les institutions.

Par ailleurs, conformément aux résultats de l'évaluation, les PERR indiquent que les dynamiques inter-conseils citoyens seront favorisées tout comme le lien avec les élus.

#### 4-9-2 Une animation structurée et régulière portée par le GIP mais sans visée d'autonomisation

La loi du 21 février 2014 prévoit que le Préfet accorde la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen. Depuis leur démarrage, c'est le GIP politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées qui est la structure porteuse des 6 conseils citoyens. Ce mode d'organisation est confirmé jusqu'à la fin des contrats de ville (PERR 2019-2022). Les conseils citoyens se réunissent à une fréquence d'une réunion par mois environ, sur la base d'une programmation annuelle des dates de réunions et se tiennent aux dates prévues. Sur les territoires d'Ormeau- Bel Air et d'Ophite où existent les deux NPNRU, les réunions sont consacrées une fois sur deux au programme NPNRU. Les ordres du jour prévoient à la demande des conseils citoyens ou sur proposition du GIP, des interventions de partenaires institutionnels ou associatifs. Les comptes-rendus sont systématiquement rédigés.

Pendant la période de confinement sanitaire, les réunions en présentiel étant interdites, les liens ont été maintenus à distance par visio-conférence et/ou téléphone. Les membres des conseils citoyens ont salué la volonté du GIP de maintenir les liens pendant cette période mais ont indiqué que les conditions pour les échanges à distance n'étaient pas réunies tant sur le plan logistique que sur le plan de l'organisation des prises de paroles et l'animation des débats par téléphone. A noter que la déléguée du Préfet à la politique de la ville participe régulièrement, sans intervenir dans les débats, aux réunions du conseil citoyen en tant que personne-ressource pour les services de l'Etat.

L'animation des 6 conseils citoyens est assurée par un binôme composé théoriquement :

- d'un professionnel recruté par le GIP sur un poste d'adulte-relais, en charge de l'animation des 6 conseils citoyens
- et d'un représentant institutionnel ou associatif. Par défaut, ce sont les chargées de mission /co-directrices qui assurent cette coanimation pour les conseils citoyens d'Ormeau-bel Air et Laubadère.

Si l'investissement du GIP et de la commune de Lourdes dans cette animation a permis d'assurer la régularité des réunions et de leur suivi, l'autonomisation du fonctionnement des conseils citoyens, via un portage par une personne morale implantée dans les QPV n'est pas envisagée.

Sur ce point, les avis des membres des conseils citoyens ont pu diverger. Si la majorité apprécie la qualité de l'animation, la régularité des réunions et la mise en œuvre des propositions formulées lors des conseils, d'autres membres ont dénoncé de façon virulente en janvier 2022<sup>17</sup>, des dysfonctionnements dans l'animation du conseil citoyen de Laubadère suivi d'un boycott de la participation des habitantes. Ce qui a conduit le Maire de Tarbes, Président de la CA TLP à présider une réunion de régulation. A noter que début juin 2022, ces habitantes sont revenues siéger au conseil citoyen.

#### 4-9-3 Une charte de fonctionnement versus un règlement intérieur

Au cours de l'année 2019, l'équipe du GIP a animé un travail collectif de rédaction d'une charte de fonctionnement des conseils citoyens qui a été validée par le conseil d'administration du GIP le 20 février 2020. L'engagement inscrit au titre des PERR a donc été tenu. Cette charte rappelle le rôle des conseils citoyens (Cf en annexe).

Il a été confirmé lors des échanges avec les conseils citoyens que les membres connaissent cette charte et en respectent les principes. Seul le principe de la confidentialité des propos tenus lors des séances a été ciblé comme frein potentiel à la communication et au dialogue en direction des habitants sur le rôle des conseils citoyens.

De par son contenu, cette charte correspond toutefois plus à un règlement intérieur identique pour chaque conseil citoyen. La rédaction de la charte interpelle également sur les distinctions établies dans les rôles et missions des membres où - au risque d'un traitement différencié contradictoire avec les principes généraux énoncés dans la charte-seuls les représentants des habitants sont tenus à un certain nombre d'engagements de discrétion et confidentialité.

#### ***4-9-4 Des crédits du Fonds de Participation des Habitants (FPH) en soutien à l'animation des conseils citoyens pendant la crise sanitaire***

La loi prévoit que les conseils citoyens disposent d'une enveloppe financière (Fonds de Participation des Habitants-FPH) qu'ils gèrent pour conduire leurs actions. Pour les contrats de ville du grand Tarbes et de Lourdes, il n'existe pas de budget spécifique alloué pour une gestion autonome à chaque conseil citoyen.

<sup>17</sup> Lettre des 11 habitantes de Laubadère à Mr le Président de la CATLP

Pour les 6 conseils citoyens du Grand Tarbes et de Lourdes, une enveloppe globale annuelle FPH<sup>18</sup> est consacrée au financement ou à la valorisation des heures d'animation des 6 conseils citoyens et au financement des actions (6 parts de 700€ pour chacun des conseils citoyens). Elle est gérée par le GIP qui mobilise les financements sur la base des projets qu'ils soient d'initiative des habitants (les habitants doivent les argumenter devant le GIP) ou d'initiative GIP en direction des habitants du quartier.

Entre 2019 et 2021, la part la plus importante des financements du FPH a été consacrée au financement des heures d'animation des conseils citoyens afin de maintenir les liens avec l'ensemble de leurs membres notamment pendant la période de crise sanitaire. Les actions de lien social et de convivialité ont été encouragées, tout comme le financement d'heures d'animations pour les enfants permettant de libérer les parents de familles monoparentales pour assister aux réunions des conseils citoyens.

La part de financements au titre du FPH pour les actions est faible : moins de 20% de l'enveloppe . Les contraintes sanitaires ont empêché la réalisation d'actions et les actions proposées par les habitants peuvent relever d'autres financements : TFPB par exemple (cf. chapitre 4.1.).

#### ***4-9-5 Une représentativité déséquilibrée et une participation des habitants des quartiers qui n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire***

La composition des conseils citoyens respecte en théorie les attendus de la loi : au minimum 50% d'habitants et tendre vers les 2/3. Force est de constater que la représentativité souhaitée des habitants du quartier n'est pas atteinte puisque les femmes sont sur-représentées et que la part des jeunes de moins de 30 ans et des acteurs économiques est très faible voire inexistante. Les locataires sont également peu représentés (ce que les propriétaires des quartiers NPNRU regrettent) et l'accueil des nouveaux arrivants pourrait être mieux pris en compte.

La participation au sein des conseils citoyens est une préoccupation de l'ensemble des acteurs de la politique de ville, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou habitants. Il est constaté une baisse de la participation des habitants dont le niveau n'est pas revenu à celui d'avant la crise sanitaire (de 45% à 55%), sauf sur le quartier Ophite à Lourdes où la mobilisation des habitants (67%) est fortement liée à l'actualité de la mise en œuvre au programme NPNRU. La participation des associations, bien qu'inscrite comme axe de contractualisation avec le GIP dans les conventions pluriannuelles d'objectifs, n'est assurée qu'à moitié des associations conventionnées. A la crise sanitaire se sont ajoutés les départs concomitants de « figures phares » dans les quartiers qui jouaient un rôle important dans la mobilisation des habitants. Si les personnes ont bien été remplacées, l'action et la reconnaissance de leurs remplaçants par les habitants ne sont pas encore suffisamment stabilisées, la crise sanitaire les ayant par ailleurs d'autant freinées.

#### ***4-9-6 Un arrêté préfectoral de composition nominative des conseils citoyens incompris***

Conformément au cadre réglementaire et comme prévu dans l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville, l'actualisation de la composition nominative des conseils citoyens a été réalisée : des personnes résidant hors du périmètre de la géographie prioritaire de la politique de la ville n'ont de fait, pas pu rester et/ou devenir membres des collèges « habitants » des conseils citoyens. Cette disposition nationale appliquée localement a créé une onde de choc qui perdure encore 6 mois plus tard. Faisant part de leur incompréhension de la situation voire de leur humiliation face à ce qu'ils considèrent comme une exclusion<sup>19</sup>, les habitants expriment leur sentiment de ne plus être écoutés et de perte de confiance associée vis-à-vis des institutions.

Les partenaires institutionnels considèrent massivement la participation des habitants dans les conseils citoyens comme une des situations les plus préoccupantes en 2022<sup>20</sup>. Ils marquent leur volonté d'agir rapidement pour renouer le dialogue avec les habitants. Les raisons et les effets de ces nouvelles compositions des conseils citoyens nécessitent donc d'être précisément objectivés avec les habitants pour retrouver l'apaisement et le retour à un fonctionnement serein dans les conseils citoyens, au moment même où la participation citoyenne est déjà particulièrement difficile à maintenir.

#### ***4-9-7 La contribution des membres des conseils citoyens à l'évaluation des contrats de ville***

##### ***4-9-7-1 La méthode de travail***

Les conseils citoyens ont été rencontrés individuellement pour contribuer à l'évaluation des contrats de ville. Ces 6 rencontres se sont tenues en avril et mai 2022 sur des créneaux horaires initialement prévus dans le programme

<sup>18</sup> Le montant de l'enveloppe pour les 3 années 2019-2020-2021 (dont période de confinement sanitaire) est de 15.031€

<sup>19</sup> Cf les expressions des habitants lors des conseils citoyens et de la matinale des acteurs de la politique de la ville le 14 avril 2022

<sup>20</sup> Cf compte-rendu du COPIL évaluation du contrat de ville du 17 mars 2022 à Tarbes et expressions des associations dans les réunions des conseils citoyens

d'animation, avec 26 habitants et 10 associations (cf annexe), en présence de l'animateur des conseils citoyens (qui n'a pas participé aux débats). Le travail s'est structuré autour de 3 questions :

- Les projets et les actions conduites par le conseil citoyen
- Le fonctionnement interne du conseil citoyen
- La place du conseil citoyen dans la mise en œuvre de la politique de la ville

Les 26 habitants se sont exprimés au travers de 208 items, les 10 associations au travers de 88 items.

#### ***4-9-7-2 Les rôles et places des conseils citoyens : points positifs et à améliorer***

*N.B Le détail figure en annexe*

##### **→ Le point de vue des habitants membres des conseils citoyens (138 items positifs, 75 à améliorer)**

Les habitants considèrent majoritairement que les conseils citoyens sont là pour favoriser les réponses aux besoins du quartier, qu'ils leur permettent de s'exprimer et de donner leurs avis, qu'ils favorisent les échanges avec les associations, acteurs institutionnels et élus. Ils affirment les bénéfices personnels qu'ils tirent de cette expérience et l'intérêt d'appartenir à un collectif. Leurs relations avec les habitants du quartier restent globalement à améliorer tant pour la mobilisation de nouveaux membres, que pour le dialogue avec les habitants autour des activités du conseil citoyen, que du rôle de représentation des habitants qu'ils jouent au sein du conseil. L'arrivée de populations étrangères et de nouveaux habitants demande à ce que soient réfléchies des actions de premiers contacts.

##### **→ Le point de vue des associations membres des conseils citoyens (41 items positifs, 47 à améliorer)**

Les associations marquent leur intérêt dans les échanges qui se nouent au sein des conseils citoyens entre associations et acteurs et l'appui qu'ils peuvent apporter à la réalisation des projets des habitants. La participation des habitants au sein des conseils citoyens reste largement à améliorer, tout comme la communication en direction des habitants des quartiers sur le rôle et les actions conduites par les conseils citoyens. (Cf en annexe les graphiques d'avis des membres)

#### ***4-9-8 Des actions nombreuses mais insuffisamment identifiées comme émanant des conseils citoyens***

De nombreuses actions dans les domaines de l'animation et du lien social, de l'aménagement du cadre de vie, de l'insertion ont été réalisées depuis le démarrage des conseils citoyens. Elles ont contribué à améliorer le cadre de vie ou la sécurité des habitants, à changer l'image du quartier, à renforcer le lien social par des activités festives. Toutefois, dans un contexte de mobilité des populations dans les quartiers, celles-ci restent insuffisamment :

- capitalisées : les membres présents dès les premières heures des CC ont de réelles difficultés à se souvenir de l'enchaînement des actions d'animation qui ont été réalisées dans le quartier.
- associées à l'action spécifique des conseils citoyens dans les représentations des habitants.

De fait, ces projets n'apparaissent pas suffisamment fédérateurs pour motiver de nouvelles personnes à participer au conseil citoyen. Cet état de fait conforte la méconnaissance du rôle du conseil citoyen dans le quartier et n'encourage pas la mobilisation de nouveaux habitants ou acteurs locaux.

#### ***4-9-9 Une communication non institutionnelle à encourager et des outils de communication à professionnaliser***

Les membres des conseils citoyens reconnaissent majoritairement un déficit de communication sur les actions conduites en direction des habitants. Les habitants indiquent qu'ils communiquent par leurs réseaux de proximité ou lorsque les occasions se présentent. Ils ne se sentent pas assez épaulés pour ce faire. Par ailleurs, les conditions strictes de discrétion et de confidentialité sont considérées comme des obstacles à la transmission d'informations en direction des habitants. Les associations acceptent de se mobiliser en appui dans ce domaine.

De beaux supports de communication ont été réalisés. Ils nécessitent énergie, disponibilité, compétences non compatibles avec ce que les membres des conseils citoyens peuvent fournir dans la durée et dans la régularité de publication. Des nouveaux outils et méthode de communication adaptés aux populations des quartiers demanderaient à être étudiés.

#### ***4-9-10 Des lieux d'animation vecteurs de mobilisation et de cohésion sociale et des axes de travail à mieux cibler***

Les lieux d'accueil et d'animation au sein des quartiers sont identifiés comme des vecteurs incontournables pour :

- Le développement et la réussite des activités dans le quartier.

- Les rencontres entre les habitants, les habitants et les associations ou les institutions qui s’y installent temporairement pour des permanences ou activités.

La rénovation de la maison de quartier de Mouysset à la demande du conseil citoyen est ainsi plébiscitée. Elle constitue pour les acteurs en tant que lieu mais aussi par la qualité de son animation, une des actions déterminantes pour le retour au calme et pour ne plus grande cohésion sociale dans le quartier. La maison de quartier de Solazur (L’hexagone) dont l’ouverture est programmée début 2023 pourrait constituer dès 2022 un support de réflexion et de mobilisation pour les habitants en vue de sa future utilisation. L’opportunité de mise à disposition d’un nouveau lieu à Turon de Gloire est espérée compte tenu de l’inadaptation/vétusté des locaux actuellement mis à disposition sur le quartier de l’Astazou.

#### **4-9-11 La spécificité des quartiers NPNRU**

Dans les deux quartiers concernés par un programme NPNRU, la mobilisation des habitants est ancrée sur le suivi du projet et sur son impact tant à titre individuel que collectif. Sur le quartier Bel Air, ce sont essentiellement les propriétaires, directement impactés sur leurs biens qui sont mobilisés. Les habitants du quartier Ophite très inquiets des évolutions annoncées se constituent plus en comité de défense des intérêts des habitants, tout en regrettant de ne pouvoir jouer ce rôle pleinement puisque la charte de fonctionnement ne les autorise pas à s’exprimer en dehors du conseil citoyen. Si les discours sont souvent revendicatifs, ils reconnaissent et apprécient la place qui leur est laissée pour prendre la parole. (Cf Chapitre 4.1. Renouvellement urbain et cadre de vie)

#### **4-9-12 Le rôle du conseil citoyen dans la mise en œuvre de la politique de la ville : concertation, parfois co-construction**

Ce rôle est considéré par les membres de l’équipe technique de la politique de la ville comme absolument nécessaire et les actions du GIP sont pilotées dans la durée en ce sens. Les acteurs institutionnels indiquent qu’ils sont amenés à « sortir de leurs zones de confort » pour faire évoluer le rôle donné aux habitants en facilitant leur expression mais également en développant leur pouvoir d’agir.

Les risques d’instrumentalisation des habitants sont évoqués, sachant qu’en la matière, les effets peuvent être tout autant négatifs pour le collectif que bénéfiques lorsqu’il s’agit de s’appuyer sur la volonté des habitants.

Il est à souligner que l’installation des conseils citoyens s’est rapidement réalisée dès la mise en œuvre des contrats de ville en 2015 par la Communauté d’Agglomération du Grand Tarbes et par la Communauté de Communes du pays de Lourdes. Les articulations de ces instances de concertation avec celles déjà existantes comme les conseils de quartiers n’ont pas été spécifiquement étudiées. A ce jour, se posent les questions de l’articulation entre ces instances pour bien identifier les rôles et compétences de chaque instance et pour éviter les redondances. Les conseillers de quartier sont membres des conseils citoyens et parfois certains habitants se rendent dans les réunions plénières du conseil de quartier. La pratique n’est toutefois pas systématisée.

Sur demande des acteurs et associations, les réunions de coordination des acteurs reprennent au printemps 2022 après avoir été arrêtées depuis 2019. Deux membres des conseils citoyens sont invités à représenter les habitants dans ces rencontres. Une veille s’imposera pour s’assurer de la bonne articulation de ces instances. cf. chapitre 5.1. gouvernance) Les conseils citoyens ont été invités à participer dans les instances de concertation organisées au titre de l’évaluation à mi-parcours 2018-19 et de l’évaluation finale des contrats de ville. Ils ont pu y prendre toute leur place.

Le comité de pilotage du contrat de ville étant inexistant, la question de la participation des conseils citoyens en leur sein n’a pas d’objet mais reste en questionnement pour la suite des contrats de ville. De fait, les conseils citoyens du trouvent leur place dans des démarches de concertation, de co-construction sur les actions ou de participation dans les instances d’évaluation des contrats de ville, de pilotage du NPNRU. Ils ne peuvent toutefois pas être considérés comme partenaires à part entière de la politique de la ville en capacité de co-décider dans les instances de gouvernance du contrat de ville, tel que l’ambitionnent la loi Lamy et les différentes instructions en découlant. L’action conduite dans le cadre de ces contrats de ville reste toutefois à remarquer. Les difficultés rencontrées par d’autres territoires de la politique de la ville pour animer leurs conseils citoyens et les réflexions en cours au niveau national<sup>21</sup> laissent augurer de nouvelles dispositions de participation citoyenne dans le cadre des contrats de ville rénovés, pour lesquelles les acteurs de la politique de la ville de Tarbes et de Lourdes auront une expérience solide sur laquelle s’appuyer.

<sup>21</sup> Dont notamment le rapport de la commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville – avril 2022

## 5- Ingénierie, gouvernance, mobilisation des politiques publiques

### 5-1 Gouvernance, ingénierie, plus-value du GIP

#### *5-1-1 Une gouvernance collégiale, reflet d'une réelle culture inter-partenaire*

La politique de la ville est gouvernée par le conseil d'administration du GIP, qui regroupe les services de l'Etat<sup>22</sup>, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées<sup>23</sup>, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées<sup>24</sup>, et auquel la Caisse d'Allocations Familiales<sup>25</sup> est associée depuis 2015. Instance décisionnaire qui se réunit 5 fois par an, le CA du GIP est en charge de la définition et de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la politique de la ville, de la mutualisation des moyens de chacun des partenaires, de la programmation et du suivi des actions via un appel à projet annuel commun, des relations avec les partenaires du droit commun et des acteurs de la ville : associations et habitants. Au niveau technique, une équipe-projet a été constituée en 2015 et se réunit régulièrement à raison de 10 réunions par an. Animée par la direction du GIP, elle est composée des référents politique de la ville des services des partenaires institutionnels<sup>26</sup> et assure le rôle de cheville ouvrière pour la mise en œuvre des orientations décidées par le CA en articulation avec l'ensemble des dispositifs existants (de droit commun ou spécifiques) en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Cette équipe-projet s'associe les compétences des différents partenaires dans le cadre de groupes de travail thématiques.

Les conseils citoyens sont mentionnés au titre de la gouvernance des PERR 2019-2022. S'ils sont concertés sur la mise en œuvre des actions ou ont été associés dans le cadre des évaluations à mi-parcours et finale, les membres des conseils citoyens ne participent pas directement aux instances décisionnaires des contrats de ville. Ils sont toutefois membres des comités de pilotage NPNRU.

Cette gouvernance adaptée à la taille de l'écosystème territorial, offre les conditions du déploiement d'une approche inter-institutionnelle régulée et d'un positionnement apprécié par :

- les partenaires locaux (acteurs du droit commun ou associatifs) : dans un système institutionnel complexe de conduite de politiques publiques transversales, le GIP est l'interlocuteur de proximité identifié pour la politique de la ville
- et par les partenaires régionaux (services de l'Etat ou conseil régional Occitanie) par son rôle actif de relais de proximité pour la mise en œuvre des politiques régionales (emploi et développement économique, culture...)

Cette organisation présente toutefois le risque d'une assimilation de la politique de la ville au GIP et aux moyens qu'il déploie en propre, qui atténue de fait la lisibilité de la mobilisation du droit commun par l'ensemble des partenaires institutionnels, membres ou non du GIP.

#### *5-1-2 Un pilotage resserré autour des 4 grands partenaires de la politique de la ville et des demandes d'ouverture aux acteurs de la politique de la ville*

Si le conseil d'administration se réunit régulièrement, il n'existe pas de comité de pilotage qui associe au-delà des administrateurs du GIP, les partenaires signataires des contrats de ville, les représentants associatifs et les membres des conseils citoyens. Le pilotage est assuré en cercle restreint par le conseil d'administration, ce qui renforce chez les partenaires, la représentation politique d'un GIP plus organisateur et gestionnaire que stratège et animateur de la politique de la ville. L'ouverture des réunions du conseil d'administration à des représentants du secteur associatif et des habitants demande à être étudiée. Parallèlement, la mise en place d'instances ouvertes de concertation multi-partenariales, d'information sur les actions conduites, d'échanges entre les différents acteurs et de contribution aux orientations de la politique de la ville est largement souhaitée. Avec la précaution de ne pas emboliser les agendas, ces instances pourraient prendre plusieurs formes :

- un temps annuel de type assemblée générale de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville,
- des travaux en commissions thématiques sur les orientations à conduire et les adaptations à réaliser. Cela permettrait de renforcer la dimension de laboratoire d'innovations que joue la politique de la ville dans les QPV, alors que peut s'installer avec les années, un sentiment de routine face à une reconduction des actions,
- des instances de concertations à l'échelle des quartiers à l'appui d'un projet territorial pour le développement.

<sup>22</sup> Secrétaire Générale de la Préfecture, Sous-Préfet de Argeles-Gazost, DDT, DDETSPP(2), DASEN

<sup>23</sup> 6 conseillers communautaires dont une maire-adjointe de Tarbes Présidente du GIP, une maire-adjointe de Lourdes, un maire-adjoint de Aureilhan, 2 conseillers communautaires sont également conseillers départementaux

<sup>24</sup> 6 conseillers départementaux dont le maire de Aureilhan et un maire-adjoint de Tarbes

<sup>25</sup> Président et directeur

<sup>26</sup> Etat : Préfecture, DDETSPP, DDT, ARS, DASEN, CA TLP, Conseil départemental, CAF, Villes de Tarbes, Lourdes et Aureilhan

Ces instances contribueraient à mieux faire connaître la richesse des réalisations dans les QPV, à entretenir l'intérêt et la dynamique collective, et par les échanges publics à apporter les informations utiles pour ne pas laisser prise à la diffusion d'informations ou d'interprétations erronées.

### **5-1-3 Les contrats de ville dans les projets de territoire de la CATLP et des villes de Tarbes et de Lourdes**

Le positionnement géographique des QPV intégrés dans les villes, leur petite taille en superficie et nombre d'habitants<sup>27</sup>, la porosité des échanges entre les QPV et le reste de la ville, les poches de pauvreté existantes dans les autres quartiers et les relogements en diffus des habitants des QPV (cf. Ophite) plaident pour une inscription plus explicite de la politique de la ville dans les projets de développement de la CA TLP<sup>28</sup> et des villes de Tarbes, de Lourdes et aussi d'Aureilhan<sup>29</sup>. Les efforts financiers de ces collectivités sont déjà conséquents en matière d'investissements et de fonctionnement en faveur des quartiers prioritaires et pourraient être mieux identifiés voire valorisés dans leurs projets de mandat.

L'inscription des contrats de ville dans les projets communaux supposerait de conduire avec les élus concernés un pilotage politique selon deux approches simultanées : l'une verticale par politique publique, l'autre horizontale par quartiers prioritaires :

- **A l'échelle de la CA-TLP et des communes (via le GIP) pour le pilotage des politiques publiques**, renforcer les relations entre les élus (vice-présidents CATLP et maires-adjoints) et les différents services communaux et intercommunaux afin d'ajuster au mieux leurs interventions de droit commun et de les articuler avec l'effet amplificateur des actions spécifiques de la politique de la ville.
- **A l'échelle des quartiers, autour d'un projet territorial partagé**, articuler les périmètres relatifs aux instances de concertations avec les habitants et les acteurs de la politique de la ville : conseils de quartiers, conseils citoyens, coordination des acteurs... pour favoriser la lisibilité des orientations et actions pour les habitants et les acteurs et faciliter le portage politique par les élus délégués aux quartiers.

### **5-1-4 La politique de la ville et son articulation avec les schémas et dispositifs départementaux**

Comme exposé plus haut, la politique de la Ville vient en prolongement et en amplification des divers schémas départementaux, qui trouvent tout leur sens d'une mise en œuvre opérationnelle dans tous les territoires, en particulier ceux qui sont les plus en difficultés. Les trois principaux schémas départementaux de référence (Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public – SDAASP, Schéma départemental des Solidarités – Solid'Action, Schéma départemental des Services aux Familles – SDSF) évoquent tous une nécessité de simplification / harmonisation des instances de gouvernances respectives. Comme pour la politique de la ville, on y retrouve invariablement l'Etat et ses différents services et opérateurs nationaux, le Conseil départemental, la CAF, les intercommunalités.

Les conclusions du SDSF sur ce volet gouvernance sont éclairants dans le contexte d'une culture très forte de coopération entre toutes les institutions. Il propose en effet une harmonisation départementale des instances autour d'une instance-socle qui pourrait se réunir régulièrement, en associant selon les thématiques abordées les partenaires concernés, et toutes les intercommunalités. Et en parallèle, autant d'instances territoriales qu'il y a d'EPCI, réunies conjointement par le président de l'intercommunalité et le sous-préfet correspondant, et associant des représentants des différentes institutions départementales.

De la même manière qu'en territoires ruraux, on pourra y traiter des contrats de relance et de transition écologique par exemple, on pourrait y traiter au niveau de l'agglomération de la déclinaison des différentes politiques publiques nationales et territoriales, et notamment de la politique de la ville. Cette approche intégrée et mutualisatrice de la politique de la ville fondée sur des expériences de collaborations fécondes et génératrices d'innovations techniques comme le démontre cette évaluation, pourrait également servir de cadre à la réflexion territoriale pour les contrats de ville rénovés à compter de 2024. Cet élément pourra faire l'objet d'échanges et de réflexions avec le Préfet et les élus dans la phase ultime de l'évaluation prévue en septembre 2022 et dans la perspective de construire des propositions au cours de l'année charnière que sera 2023.

<sup>27</sup> Pour mémoire : Population QPV = 5% de la population de la CA TLP, 14% de la ville de Tarbes et 6.5% de la ville de Lourdes (13% avec les quartiers de veille active)

<sup>28</sup> qui a la compétence d'ensemblier (diagnostic, orientations, programmation et le cas échéant, la mise en œuvre d'actions de portée intercommunale, coordination et animation). La politique de la ville figure dans le projet de territoire de la CATLP dans la politique de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat

<sup>29</sup> Villes qui, par leur action de proximité, ont la compétence de mise en œuvre et d'articulation des actions avec le droit commun.

### **5-1-5 Le GIP coordonnateur et lui-même opérateur ?**

Le GIP a fait le choix en 2020 de constituer une équipe opérationnelle en réponse à des appels à projets nationaux (Cités de l'emploi) ou par défaut de porteur de projet (stratégie pauvreté : postes d'éducateurs de rue). Si l'intérêt des actions conduites n'est pas remis en cause, cette disposition contribue à générer de la confusion sur la place du GIP :

- Est-il un acteur opérationnel de plus sur un terrain déjà concurrentiel ?
- Comment s'organiser entre acteurs quand des actions perçues comme « descendantes » ou redondantes pilotées par le GIP s'implantent dans les quartiers ?

Au-delà, cela peut lui conférer des rôles difficilement compatibles de juge et partie :

- Juge : parce qu'il exerce les fonctions de pilotage stratégique, de gestion des fonds et d'attribution des subventions
- Partie : parce qu'il met en œuvre en régie des actions financées par la politique de la ville.

Cette question a été discutée en toute transparence et sans acrimonie par les partenaires institutionnels lors du comité de pilotage de l'évaluation et par les acteurs locaux lors de la 2<sup>nd</sup>e rencontre des acteurs de la politique de la ville. Elle demande à être approfondie pour trouver les solutions qui permettent au GIP de pouvoir intervenir en lieu et place d'un acteur opérationnel pour conduire une expérimentation en faveur d'un quartier. Le caractère temporaire de ces interventions du GIP doit être explicitement précisé et la reprise du portage de l'action par un acteur local anticipée dès leur démarrage. Pour la clarté de son positionnement et afin de renforcer sa légitimité, le rôle du GIP devrait rester essentiellement tourné vers la stratégie, l'ingénierie et la coordination avec les acteurs.

### **5-1-6 Une ingénierie reconnue, vectrice de développement de nombreux projets**

L'équipe d'ingénierie développée au sein du GIP est largement appréciée des partenaires rencontrés tant dans le champ des compétences techniques que pour la disponibilité de ses membres et pour l'écoute et l'appui délivrés aux partenaires. La direction du GIP est très incarnée depuis plus de 10 ans par sa directrice. Son action en complémentarité avec celle de la Déléguée du Préfet ont permis de positionner le GIP comme acteur reconnu de la politique de la ville en Occitanie, d'accéder à des financements expérimentaux (GIP lauréat d'appels à projets Cités de l'emploi, convention de délégation de crédits unique avec la DRAC), de bénéficier grâce au dynamisme développé de proportionnellement plus de crédits que d'autres sites de la politique de la ville<sup>30</sup>. La continuité de direction est assurée de septembre 2021 à août 2022 de façon fluide par les deux co-directrices, ce qui a relativisé avantageusement le sentiment d'une forte personnification de la direction du GIP. Et ceci même si parfois les relations avec la direction du GIP peuvent être jugées comme plus difficiles à gérer pour certains partenaires du fait non pas des personnes mais du « binômat ».

Dans cet « écosystème à taille humaine », l'équipe du GIP favorise par son engagement l'interconnaissance entre les acteurs, les décloisonnements et les mutualisations nécessaires pour réaliser les actions de la politique de la ville qui se caractérisent par leur transversalité et leur inscription en complémentarité du droit commun. La proximité entre les acteurs peut cependant cristalliser certaines tensions comme ce qui a été vécu au sein du quartier de Laubadère.

### **5-1-7 Une attention particulière à poser sur les modes d'organisation**

L'activité du GIP génère de nombreuses actions et dispositifs à gérer simultanément dans un calendrier imposé par le rythme des appels à projets locaux annuels. L'absence de réunions ouvertes avec les acteurs de la politique de la ville (cf. paragraphe précédent) combinée avec le nombre de dossiers de réponses aux appels à projets à étudier<sup>31</sup> laisse les administrateurs du GIP dans une situation où « ils actent des décisions de l'équipe-projet plus qu'ils n'y contribuent ».

La rénovation des contrats de ville à l'horizon 2024 doit être l'opportunité de revisiter les principes d'une comitologie adaptée et soutenable pour les acteurs institutionnels, associatifs et pour les habitants. Il est tout particulièrement souhaité que les objets et objectifs des réunions soient mieux spécifiés et que chaque institution/partenaire s'assure que « les bonnes personnes soient aux bons endroits ». Ainsi faudrait-il s'assurer d'organiser les échanges autour de thématiques partagées pour éviter des réunions où les acteurs invités ne sont pas directement concernés soit territorialement, soit par la thématique traitée. Tout comme s'interroger sur le bon niveau de représentation

---

<sup>30</sup> Le GIP a pu ainsi bénéficier de crédits de la région Occitanie non sollicités par d'autres opérateurs de la politique de la ville.

<sup>31</sup> 150 actions financées pour 60 opérateurs



institutionnelle : participation de professionnels de terrain ? représentation institutionnelle par des cadres ? représentation institutionnelle déléguée à un cadre qui en réfère à ses collègues ?

## 5-2 La prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires dans le droit commun et dépassement des logiques sectorielles

### *5-2-1 L'implication des acteurs du droit commun : adaptations et nouvelles pratiques*

La coordination conduite par le GIP est basée sur la prise en compte par les acteurs du droit commun des enjeux des quartiers prioritaires et de dépassement des logiques sectorielles, appuyée en cela par le rôle transversal que joue la déléguée du Préfet à la politique de la ville en direction de l'ensemble des directions départementales.

Les acteurs du droit commun se sont impliqués au travers des dispositifs nationaux spécifiques à la politique de la ville au sein de leurs institutions qui leur offrent des moyens supplémentaires pour agir tout en générant de nouvelles organisations et/ou pratiques professionnelles.

L'adaptation des interventions institutionnelles au besoin des quartiers et en synergie avec les acteurs déjà présents est tout particulièrement à remarquer en ce qu'elle produit en termes d'optimisation des interventions de chacun :

- Pôle Emploi avec le dispositif territorial d'accompagnement (DTA) pour un suivi renforcé des demandeurs d'emploi des quartiers
- la généralisation des pratiques de « l'aller vers » les publics les plus éloignés : dispositif de médiation santé de la CPAM, permanences itinérantes avec les trucks de la mission locale,
- la DRAC avec une organisation spécifique pour répondre aux besoins des QPV dans le cadre d'une convention de délégation de crédits.

Porté par le GIP, le dispositif des Cités de l'emploi offre l'opportunité aux acteurs locaux de l'insertion sociale et de l'emploi de collaborer autour de la résolution de problèmes complexes issus de parcours d'insertion professionnelle et de construire les réponses individuelles et/ou collectives ad hoc. Il en émerge de nouvelles pratiques en matière de droit commun tout particulièrement en termes de décroisonnements des institutions et de coordination des interventions.

Les partenaires institutionnels comme la Région Occitanie ou le Département des Hautes-Pyrénées indiquent qu'il n'est pas aisé pour eux de piloter leurs politiques (diagnostic, programmation, suivi et évaluation des actions) à l'échelle de ces petits quartiers qui ne correspondent pas à leurs périmètres d'intervention. Le Département -membre du GIP- prend sa part dans la politique de la ville en accompagnant au titre de ses compétences la réalisation des actions. Les services de la Région s'appuient quant à eux techniquement sur le GIP pour relayer les orientations et la mise des actions de compétence régionale.

Dans le cas de la gestion des contraintes de confinement de la crise sanitaire COVID, les enjeux prioritaires des quartiers ont basculé vers des situations d'urgence à traiter en matière d'accès à l'alimentation, et de développement des équipements et usages numériques pour le maintien de l'accès aux droits et la lutte contre le décrochage scolaire. L'action du GIP et des acteurs associatifs a été déterminante pour œuvrer aux côtés des acteurs du droit commun (par ex réalisation des copies et délivrance des documents scolaires aux élèves confinés), voire pour pallier à leur incapacité temporaire d'intervenir (accompagnement des familles, portage de colis alimentaires).

### *5-2-2 Les risques de superposition des dispositifs et le dialogue nécessaire entre acteurs pour articuler les interventions*

Les échanges réguliers dans les différentes instances animées par le GIP ont forgé une habitude de dialogue entre partenaires institutionnels indispensable à la bonne compréhension collective des besoins des quartiers et à la capacité pour chacun de mesurer et d'ajuster sa propre intervention pour y répondre. C'est un atout considérable au vu des risques réels de superpositions des actions générés par la multiplication des appels à projets auxquels chaque organisme est désormais amené à répondre pour développer ses actions. Ce dialogue doit permettre d'éviter l'émergence de phénomènes de concurrence entre acteurs non propices à l'efficacité ou à l'efficience des objectifs visés en direction des populations. Quelques exemples illustrent ce propos :

- L'intensification de la présence des éducateurs de rue à titre expérimental par l'équipe opérationnelle du GIP qui n'a pas encore trouvé les modes de collaborations optimales avec l'association de prévention spécialisée (APS) financée par le Département.

- L'exemple de la mission locale qui, considérant que la fonction « d'aller vers » les jeunes dans les quartiers est assurée par les moyens de la politique de la ville, limite son action dans les quartiers tout en restant cependant en lien avec les acteurs des quartiers,
- Si le dispositif des Cités de l'emploi aura permis de préparer le terrain inter-institutionnel pour la mise en œuvre du dispositif du Service Public Insertion Emploi porté par le Département des Hautes-Pyrénées à compter de l'été 2022<sup>32</sup>, il n'en reste pas moins à étudier les conditions de leur bonne articulation opérationnelle tant pour la compréhension des usagers que pour la mobilisation des professionnels de terrain concernés.
- La complémentarité des actions entre Citéslab et Atrium-FJT est un exemple de collaboration fructueuse dans une situation où l'arrivée dans les quartiers de Citéslab présentait une forte redondance avec l'activité d'accompagnement à la création d'activités déjà existante d'Atrium, et ce dans un contexte de « marché » restreint en nombre de publics visés.

### 5-2-3 Le dépassement des logiques sectorielles thématiques et territoriales

La dynamique inter-institutionnelle constitutive de « l'ADN » du GIP favorise le dépassement des logiques sectorielles, qu'elles soient thématiques ou territoriales. Ce dépassement ne peut et ne doit toutefois pas constituer une fin en soi, mais être au service de l'atteinte d'objectifs thématiques ou territoriaux identifiés et mesurables.

Le dépassement des logiques thématiques est effectif :

- **Dans des approches transversales et mutualisées pour la réalisation d'actions** comme par exemples :
  - o dans le champ de l'insertion où les chantiers « 1ers pas » allient mobilisation de crédits issus de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, interventions de professionnels de l'OPH en encadrement/suivi des chantiers, de professionnels de l'IAE pour le portage salarial (Entraide services, Villages accueillants).
  - o dans les dispositifs fondés sur la coordination des acteurs : cités de l'emploi, programme de réussite éducative, accueil social inconditionnel...
- **Au sein des associations**, encouragées par les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), pour lesquelles des orientations d'actions sont tournées vers les enjeux des QPV mais également vers le développement de nouvelles activités hors de leur champ habituel d'intervention. C'est le cas par exemple de Dans6T, association culturelle dans le domaine de la danse qui a développé des activités dans le champ de l'accès au numérique.
- **Dans les solidarités inter-associatives** qui se réalisent par exemple pour l'organisation de manifestations (actions communes, prêt de matériels...)

Le dépassement des logiques territoriales répond à une recherche d'équilibre géographique des interventions de la politique de la ville et de mixité sociale

- **d'équilibre des interventions de la politique de la ville entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les quartiers de veille et les autres quartiers urbains.** La pauvreté concentrée dans les QPV est également présente dans l'ensemble des villes même si de façon plus diffuse. Les acteurs interviewés s'accordent pour reconnaître qu'un rééquilibrage des moyens à l'échelle des villes devient nécessaire. Celui-ci pourrait être d'autant plus envisagé que les effets et impacts des actions expérimentées au sein des QPV ou quartiers de veille constituent autant d'enseignements utiles à réinvestir pour les projets de développement à l'échelle de ces collectivités. Une initiative est prise en ce sens par la ville de Tarbes en liens avec l'Education Nationale pour l'extension du Programme de Réussite Educative à toute la ville.
- **de recherche chaque fois que possible de mixité sociale dans les actions proposées**, ce qui demande à ce qu'elles s'ouvrent plus qu'elles ne le sont actuellement aux habitants résidant hors QPV, ou qu'elles se réalisent dans des dynamiques de découverte d'autres territoires (département, région, France) à l'image par exemple de l'association sportive Poing d'1 Pacte (compétitions en région, découverte de Paris)

## 5-3 Le soutien aux associations

### 5-3-1 Le tissu associatif : point d'appui incontournable

Depuis de nombreuses années, la politique de la ville a permis de fédérer progressivement et de dynamiser un tissu associatif porté par des acteurs engagés de longue date, personnellement impliqués et qui connaissent bien la vie des

<sup>32</sup> retenu au titre de l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

quartiers pour y avoir pour certains toujours vécu. Les projets associatifs s'inscrivent le plus souvent dans des démarches d'éducation populaire et de promotion des valeurs du bien-vivre ensemble en phase avec les objectifs de la politique de la ville. Ces associations sont les initiatrices, les chevilles ouvrières et les points d'appui incontournables des acteurs institutionnels pour la réussite de projets.

Des personnalités emblématiques issues de ce tissu associatif jouent des rôles plus ou moins visibles de « points de repères » pour les habitants des quartiers, de veille sur l'ambiance générale et le cas échéant de régulation lors de l'émergence de conflits dans ou entre les quartiers, comme lors des incidents des années précédentes entre les jeunes des quartiers de Laubadère et de Mouysset.

Les réalités associatives entre les quartiers prioritaires des communes de Tarbes et de Lourdes sont très différentes compte-tenu de leurs histoires respectives en matière de politique de la ville et de développement, de ressources financières. Les associations implantées à Tarbes ont pu développer des compétences et se professionnaliser notamment grâce à la politique de la ville alors qu'à Lourdes, le nombre d'acteurs associatifs implantés en capacité d'agir dans ce cadre est plus faible (associations souvent composées uniquement de bénévoles). De fait, les interventions territoriales des associations Tarbaises s'élargissent aux quartiers prioritaires et de veille de Lourdes. Dès lors se posent les questions de l'incitation en direction des associations Tarbaises à s'implanter à Lourdes ou de l'accompagnement des associations Lourdaises à se mobiliser de façon plus active dans la politique de la ville et le développement de la vie locale. Les réponses sont à trouver dans les projets de développement des communes et de l'intercommunalité tel qu'évoqué ci-avant.

Pour le quartier de veille de Aureilhan, la commune coopère étroitement avec la MJC de Aureilhan et avec l'association sportive et culturelle de Aureilhan (ASCA) ainsi qu'avec l'association de prévention spécialisée.

Fortement mobilisés au sein de la politique de la ville, ces acteurs associatifs sont peu enclins à élargir leur cercle pour accueillir d'autres associations spécialisées mais sans ancrage territorial (cf. la tentative avortée d'accueil d'une association sportive originaire de Toulouse).

La proposition d'organiser des formations au portage des projets associatifs à l'attention des leaders (ou futurs leaders) pour Tarbes/Aureilhan mais surtout Lourdes est formulée par les acteurs institutionnels dans une logique de soutien du droit commun aux associations (DRAJES, Département, Région) et non pas limitée au cadre d'action de la politique de la ville.

### ***5-3-2 Le soutien de la politique de la ville en direction des associations : sérénité ou dépendance ?***

Les acteurs associatifs impliqués dans la politique de la ville reconnaissent et saluent l'action du GIP en leur direction : le dialogue avec les institutions est facilité et encouragé, leurs projets et modes d'actions sont connus, reconnus et crédibilisés.

Les relations administratives pour le soutien aux projets associatifs se déclinent dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs qui sont saluées (cf. chapitre 4-4) et d'un appel à projets annuel pour agir dans le respect des orientations définies dans les contrats de ville. Ce que les élus apprécient tout particulièrement pour la visibilité conférée sur l'activité associative soutenue par des fonds publics.

Ces appels à projets sont ouverts à tous et peuvent être accompagnés par l'ingénierie du GIP si le besoin en est exprimé par les associations. L'appel à projet de fin d'année vise la programmation des actions, en général la poursuite des actions déjà engagées notamment via les CPO. Les programmations complémentaires en cours d'année visent plutôt des projets complémentaires répondant à des besoins spécifiques et des projets nouveaux.

De 2019 à 2021, 78 porteurs de projets ont été soutenus : 24 une seule année, 15 sur deux années, 39 sur les 3 années (cf tableau annexe 5). Entre 2019 et 2021, le nombre d'actions soutenues a subi une légère chute au cours de l'année 2020 (116 contre 125 en 2019) liée aux contraintes des confinements, mais est revenu en 2021 au niveau de 2019 (126 actions). Au cours de ces 3 années, la proportion des actions soutenues à Lourdes a augmenté : de 25% du total des actions en 2019 à 29% en 2020 puis à 35% en 2021 (cf tableau annexe 5).

Les financements disponibles grâce à ces appels à projets locaux sont conséquents : 551K€ en 2019, 425K€ en 2020, 597K€ en 2021 (cf tableau en annexe). Au cours de ces 3 années, la répartition des crédits est passée de 80% pour le Grand Tarbes – 20% pour Lourdes en 2019 et 2020 à respectivement 72% / 28% en 2021. La reconduction des financements d'une année sur l'autre offre le temps nécessaire pour conduire les actions et en recueillir les effets, une

dépendance financière du fonctionnement de ces associations aux crédits de la politique de la ville peut s'installer<sup>33</sup>. Ce qui est préoccupant en période de fin de contrats de ville et d'absence de visibilité sur les suites qui y seront données. L'attribution des postes d'adultes-relais conditionnée au développement d'un projet associatif durable, lui-même dépendant des crédits de la politique de la ville et leur reconduction vient également amplifier ces inquiétudes.

Une forte vigilance est à porter sur les risques :

- **de dénaturation des projets associatifs** pour qu'ils émargent aux financements octroyés dans le cadre de la multiplication des appels à projets locaux, régionaux, nationaux.
- **de glissement de l'activité associative vers des fonctions de « guichets de services »** de la politique de la ville
- **de diminution de l'engagement bénévole liée à la professionnalisation des équipes associatives ou de leur environnement**. A ce titre, une attention doit être portée sur les fonctions des postes de médiateurs sociaux ou d'éducateurs de rue qui ne doivent pas prendre le pas sur la mobilisation bénévole mais au contraire agir pour la stimuler.

Par ailleurs, le soutien de la politique de la ville en direction des associations ne peut se limiter à l'attribution de crédits spécifiques pour la mise en œuvre des orientations des contrats de ville. Les associations de bénévoles qui œuvrent auprès ou avec les habitants au sein des quartiers sans solliciter de subventions doivent pouvoir trouver -sous réserve qu'elles le souhaitent- leur place dans le collectif en faveur du développement des quartiers. Ceci est particulièrement d'actualité dans le quartier de Laubadère mais surtout à Lourdes où les associations de bénévoles sont nombreuses.

Suite à la réorganisation récente des services de l'Etat (création des DDETSPP et transferts des politiques jeunesse, sports et vie associative à la DRAJES/Education Nationale), le droit commun doit pouvoir se mobiliser pleinement sur le soutien en direction du tissu associatif qui œuvre dans les quartiers de la politique de la ville.

## 6 –Restitution de l'évaluation des contrats de ville aux acteurs de la politique de la ville en septembre 2022

Tout au long de l'évaluation conduite de mars à juin 2022, nous avons pu confronter notre état des lieux, nos diagnostics, nos analyses, avec la plupart des acteurs des quartiers : GIP, maires, vice-présidents du Conseil Départemental, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, opérateurs publics et parapublics, conseils citoyens. Par contre, les deux périodes électorales présidentielle et législative, avec leur période de réserve associée, n'ont pas permis le travail souhaité avec les élus au sens collectif du terme. Le temps de travail spécifique proposé par le cabinet Territoires Citoyens Conseils en septembre 2022 pour recueillir leurs réactions et propositions éventuelles d'amendements à cette évaluation n'a pas pu être organisé.

Le rapport définitif de l'évaluation des contrats de ville du Grand Tarbes et de Lourdes a été présenté au Conseil d'Administration du GIP le 27 septembre 2022, suivi d'une restitution générale le 28 septembre 2022 auprès de tous les acteurs sollicités tout au long de cette évaluation (cf annexe 7).

Les contenus, délibérément souhaités synthétiques en accord avec l'équipe de direction du GIP et la Déléguée du Préfet à la politique de la ville, sont complétés par des annexes abondantes, représentent nos conclusions de cette passionnante mission d'évaluation.

Au cœur des débats ont été abordées principalement les questions de :

- la participation des habitants pour trouver et/ou pour oser de nouvelles formes de mobilisation à la fois : plus souples et mieux définies en termes de règles du jeu, plus en liens avec l'organisation quotidienne de la vie de la cité, harmonisée avec les autres instances de participation des villes,
- le soutien à la vie associative pour favoriser l'engagement associatif dans le cadre du projet de développement de chacune des communes concernées,

---

<sup>33</sup> Bilan de l'appel à projet 2021 : 57 porteurs de projets subventionnés dont structures publiques CATLP, Villes Tarbes et Lourdes, Hôpitaux de Lannemezan, Université Toulouse... 32 porteurs de projets pour un montant inférieur ou égal à 10K€, 20 pour un montant total de 10K€ à 20K€, 3 pour un montant total de 20K€ à 30K€, 4 pour un montant total de 30K€ à 52K€

- la réflexion autour d'une expérimentation qui pourrait être conduite d'ici 2024 pour mener « une politique de la ville dans les villes », fondée sur une logique de déploiement des enseignements et pratiques innovantes conduites au sein de ces « petits » QPV en faveur de l'ensemble des populations fragiles des communes de Tarbes, Lourdes et Aureilhan. Le projet « Tarbes Solidaire », le plan de relance pour Lourdes ainsi que le projet municipal Aureilhanais s'inscrivent dans cette dynamique et pourraient en constituer des terrains d'expérimentations prometteurs.

Nous voulons remercier particulièrement Madame la Présidente du GIP, Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost, Messieurs les Maires de Tarbes, Lourdes et Aureilhan, Mesdames les co-directrices du GIP et toute leur équipe, Madame la Déléguée du Préfet à la politique de la ville, tous les partenaires institutionnels et associatifs qui nous ont reçu avec bienveillance et ont contribué avec engagement à cette évaluation.

**Cabinet Territoires Citoyens Conseils**

Consultants : Denis VALLANCE (06.17.18.85.96) et Michèle PILLOT (06.20.98.17.63)

39, rue du Lieutenant Clerc

54112 ALLAMPS